

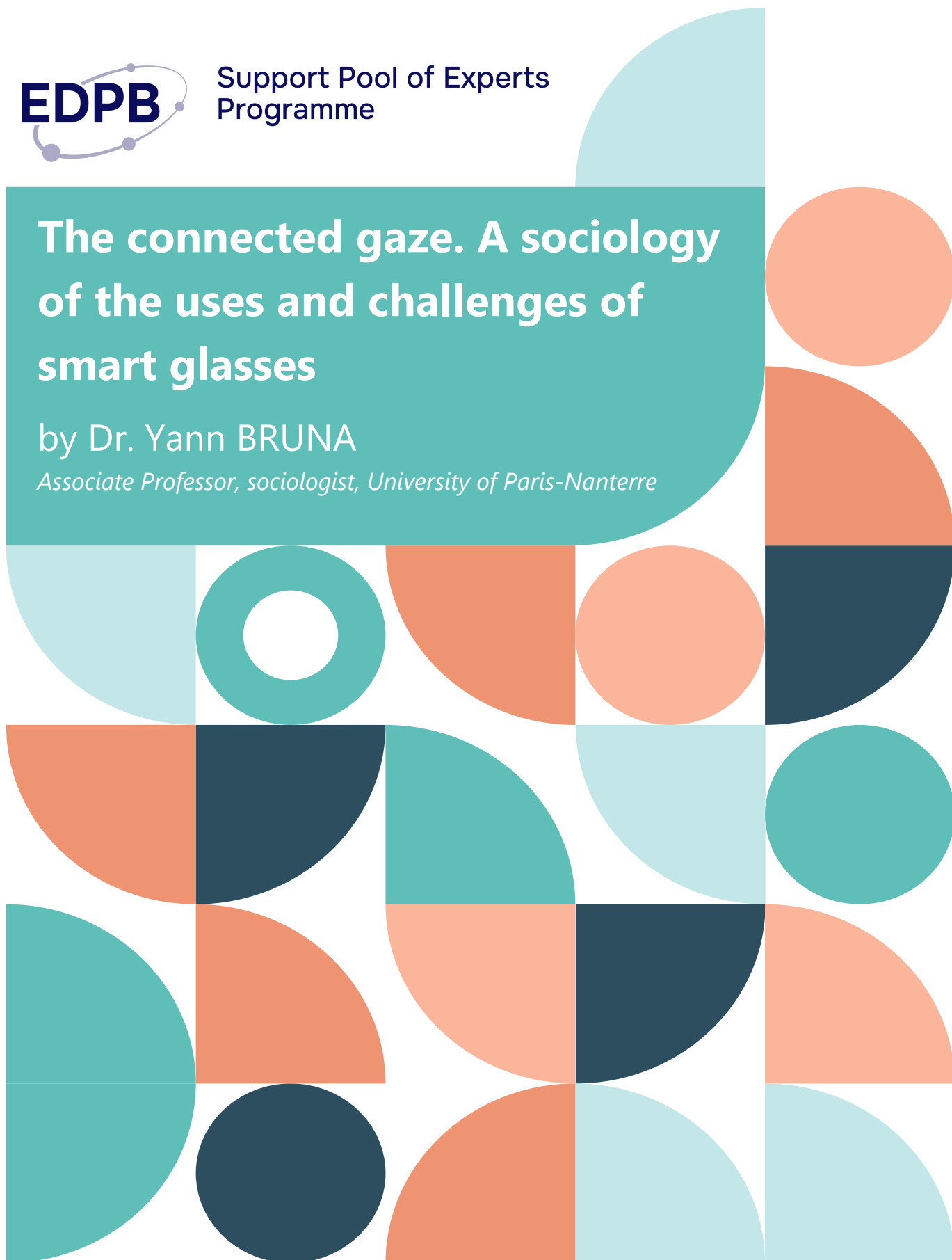


Support Pool of Experts
Programme

The connected gaze. A sociology of the uses and challenges of smart glasses

by Dr. Yann BRUNA

Associate Professor, sociologist, University of Paris-Nanterre



As part of the SPE programme, the EDPB may commission contractors to provide reports and tools on specific topics.

The views expressed in the deliverables are those of their authors and they do not necessarily reflect the official position of the EDPB. The EDPB does not guarantee the accuracy of the information included in the deliverables. Neither the EDPB nor any person acting on the EDPB's behalf may be held responsible for any use that may be made of the information contained in the deliverables.

Some excerpts may be redacted or removed from the deliverables as their publication would undermine the protection of legitimate interests, including, inter alia, the privacy and integrity of an individual regarding the protection of personal data in accordance with Regulation (EU) 2018/1725 and/or the commercial interests of a natural or legal person.

Résumé court

Si les lunettes connectées ont d'abord été présentées par les industriels comme des outils de productivité ou de divertissement mains libres, les usages concrets qui en sont faits révèlent des dynamiques bien plus complexes. En s'appuyant sur une méthodologie qualitative par entretiens, ce rapport propose d'analyser la réception sociale de ces dispositifs et de comprendre dans quelle mesure ils fonctionnent à la fois comme des révélateurs éthiques et des marqueurs de différenciation sociale. Cette recherche sociologique montre que, d'un côté, les lunettes connectées réactivent l'imaginaire panoptique, devenant des instruments d'interveillances, d'anticipation de la déviance et d'administration de la preuve au quotidien. De l'autre, leur maîtrise cognitive et pratique s'avère profondément inégalitaire, illustrant des écarts socio-numériques et faisant ressortir des rapports de pouvoir entre « l'observateur » et « l'observé », quand bien même nous observons que les deux positions tendent de plus en plus à s'articuler.

Table of Contents

1	Executive summary	5
2	Introduction	11
3	Méthodologie et terrain d'enquête	14
4	Des lunettes connectées pour quoi faire ? Un panorama des usages.....	16
4.1	Spontanéité, authenticité et immersion : des lunettes pour capturer le champ de vision	16
4.2	L'économie du contenu numérique « satisfaisant » et du dispositif « optimisé ».....	17
4.3	Plus proches du corps mais moins intrusives également ? Des dispositifs « mains libres ».....	18
5	Une acceptabilité contrastée de ces dispositifs de capture du quotidien.....	19
5.1	Le monde professionnel à l'épreuve des captures clandestines.....	19
5.2	Les institutions de contrôle et d'éducation face à l'asymétrie du regard.....	22
5.3	La captation acceptable : de l'intentionnalité et des lieux du « consentement implicite ».....	23
6	Des lunettes connectées qui alimentent et matérialisent une judiciarisation du quotidien	25
6.1	Filmer pour administrer la preuve.....	25
6.2	« Si j'en avais eu... ». Des non-usagers entre résistances et regrets.....	26
7	Identifier et verbaliser les enjeux éthiques des lunettes : des capacités inégalement distribuées ...	28
7.1	Une signalétique de la capture largement discutée.....	28
7.2	Garder le contrôle et exploiter un « temps d'avance » : qui parle de vie privée ?	30
7.3	Des inégalités sociales-numériques dans les réceptions et usages des outils	33
8	Conclusion.....	35
9	Références	37
10	Annexes.....	39

1 Executive summary

Éléments de contexte

La littérature sociologique a largement démontré que l'usage des objets technologiques n'est jamais dicté unilatéralement par leurs concepteurs, mais résulte d'une négociation sociale et d'un travail d'appropriation. Dans le cas des lunettes connectées, bien qu'elles soient initialement présentées par les industriels comme des outils de productivité ou de divertissement « mains libres », **cette enquête montre que leur commercialisation à grande échelle révèle des dynamiques complexes, étroitement liées à leur capacité de captation audiovisuelle.** Contrairement au smartphone qui exige une manipulation ostensible, ou à la montre connectée centrée sur la mesure de soi, les lunettes connectées (notamment le modèle hégémonique Meta Ray-Ban) se fondent en effet dans un design connu, alignant la technologie sur le regard même de l'individu, ce qui **ravive les inquiétudes liées aux formes de surveillances interpersonnelles qu'elles seraient susceptibles d'amplifier.**

Au début des années 2010, les premières études sur les Google Glass avaient déjà souligné les **tensions entre innovation et surveillance perçue**, générant des malaises chez les non-usagers face à des dispositifs difficiles à décoder. Ces recherches s'attardaient sur une opposition binaire entre les « adoptants » (qui y voient un outil utilitaire ou identitaire) et les « non-adoptants » (pour certains focalisés sur les risques pour la vie privée). Dans ce contexte et de façon plus large, **ce rapport ambitionne d'expliquer dans quelle mesure l'acceptabilité contrastée de ces lunettes traduit des rapports socialement situés aux technologies de surveillance, à la protection de la vie privée et à la gestion des données.** Pour explorer ces questionnements, les résultats présentés s'appuient sur une méthodologie qualitative par entretiens semi-directifs, commandée et financée par l'EDPB sur la base d'une proposition de la CNIL. L'enquête a été menée entre mars et août 2026 auprès d'un échantillon diversifié de 22 individus. Ce panel se divise en 7 usagers (recrutés principalement *via* des groupes consacrés aux lunettes connectées sur les réseaux sociaux) et 15 non-usagers (recrutés par réseaux de proche en proche pour diversifier les profils socio-démographiques, incluant des ruraux et des individus moins dotés en capital culturel).

Immersion et spontanéité au service du partage en ligne

L'expression « lunettes connectées » renvoie quasi exclusivement aux modèles Meta Ray-Ban dans l'esprit des enquêtés. L'analyse des entretiens fait émerger plusieurs grandes motivations d'usage. D'abord, l'attrait principal du dispositif réside dans sa **capacité à filmer au plus près du regard humain**, offrant une immersion inédite et cette « impression d'être à la place du porteur » lors de la consultation des contenus vidéo. Pour plusieurs répondants, l'outil permet de **capturer des instants de vie** (paysages, concerts) avec une certaine authenticité, sans la rupture induite

par la manipulation d'un smartphone (sortir son téléphone, cadrer, etc.). Un enquêté exprime par exemple une frustration après avoir oublié ses lunettes connectées lors d'une promenade à la plage, considérant le smartphone comme un substitut décevant pour partager exactement ce qu'il voit. **Cela révèle une rupture intéressante, puisque le smartphone, outil de capture vidéo principal pour un usage quotidien, se trouve ici relégué au second plan par les lunettes Meta.** Par ailleurs, la fonction de description du champ de vision par l'intelligence artificielle s'avère particulièrement **utile pour les personnes en situation de handicap visuel**, comme le souligne un ancien podologue de notre enquête. Toutefois, certains usagers tempèrent cet enthousiasme en pointant les **limites techniques du cadrage** (impossibilité de zoomer – concernant les modèles actuels en tous cas, champ de vision partiel).

Ensuite, les lunettes connectées s'inscrivent dans **l'économie de l'attention des réseaux sociaux et se révèle un outil particulièrement adapté aux plateformes communicationnelles**. Les plus jeunes interviewés notamment vantent leur capacité à produire des vidéos dites « satisfaisantes » et « immersives » sur Instagram et TikTok, qui défileront ensuite dans les fils des internautes. De l'avis des personnes interrogées, **les lunettes ne sont pas exclusivement dédiées aux créateurs de contenu et démultiplient les possibilités de partage** : un moment drôle du quotidien, un voyage, un panorama exceptionnel ou encore une activité professionnelle pourtant perçue comme rébarbative (l'exemple donné est celui du rangement des rayons dans un hypermarché) peuvent ainsi être capturés et partagés, et font sens en raison du point de vue qui diffère du cadrage traditionnel d'une vidéo plus travaillée mais surtout moins authentique. Au-delà de la création de contenu, les répondants insistent sur l'« optimisation » du quotidien : le dispositif devient multitâche (audio, caméra, assistant vocal) et permet un gain de temps même si des frictions subsistent en raison d'une forte dépendance des lunettes au smartphone.

Enfin, dans certains contextes, **le fait d'avoir les mains libres est perçu comme un avantage sécuritaire et professionnel majeur**. Parmi les interviewés, un opticien y voit un atout pour filmer des manipulations techniques complexes et qui nécessitent ses deux mains, tandis qu'une cycliste utilise les commandes vocales pour envoyer des messages ou téléphoner sans se mettre en danger au bord de la route et qu'un cuisinier filme le dressage de ses assiettes sans rompre son geste professionnel, ce qui permet selon lui de capturer là-encore l'authenticité de son travail créatif.

Au travail, en famille et dans la rue : une acceptabilité fortement contrastée

Si l'ambition initiale des lunettes connectées relève principalement du divertissement et des pratiques sportives (Meta Oakley) ou encore de l'assistance à la productivité et à des situations de handicap (Meta Ray-Ban), elles sont rapidement perçues comme **des dispositifs de surveillance interindividuelle** potentiellement intrusifs, générant de fortes tensions selon les contextes sociaux.

À cet effet, **le milieu professionnel apparaît comme l'espace de conflictualité le plus aigu**. Une cadre de la fonction publique relate par exemple l'usage détourné de lunettes par une collègue pour enregistrer clandestinement des réunions stratégiques. Face à ce dispositif difficilement détectable puisqu'assimilé à des lunettes de vue classiques, des agents de son service développent un sentiment de vulnérabilité et d'autocensure. Dans un tout autre environnement, une gestionnaire de paie partage cette crainte concernant la fuite d'informations confidentielles. À l'inverse, pour des travailleurs exposés au public, les lunettes peuvent devenir un outil de nécessité. Un conducteur de bus de notre enquête explique s'être équipé expressément pour photographier les plaques d'immatriculation des véhicules qui frottent ses rétroviseurs, quand un livreur précaire filme ses livraisons pour prouver sa bonne foi face aux réclamations des clients et préserver sa notation sur les plateformes.

Toujours dans le contexte professionnel, plusieurs non-usagers expriment le regret de ne pas avoir possédé ces lunettes pour prouver, respectivement, une agression raciste de la part d'un supérieur et une altercation violente. Mais tout capturer sans restriction peut tout aussi bien protéger qu'exposer : un artisan et un médecin avertissent que cette mise en visibilité expose les professionnels à un risque de lynchage immédiat en cas d'erreur, notamment par le biais des réseaux sociaux numériques.

L'intrusion du dispositif dans la sphère privée est sévèrement critiquée par plusieurs individus de l'échantillon. L'un d'eux expose une expérience familiale qu'il qualifie de « traumatisante », où un proche a enregistré un débat à l'insu de tous, s'en servant ensuite pour accabler les participants. Pour la personne interrogée, il semble ressortir que l'enregistrement pervertit l'espace domestique, lieu de la parole libre, et affecte un « contrat de confiance interindividuel ». Certaines captations restent pour autant acceptables selon les répondants, à condition que l'intention soit transparente (ex: filmer sa performance sportive dans un parc). Les profils plus technophiles acceptent le « consentement implicite » d'être en arrière-plan des vidéos d'autrui dans l'espace public, rappellent que cela ne change « pas beaucoup » de ce qu'il était possible de faire avec un smartphone. Cependant, **les plus critiques rappellent que, par son design même (la visée calée sur le regard), la lunette pose l'intention univoque de filmer, ce qui ne laisse aucune place au malentendu.**

Le rôle de l'image capturée et l'administration de la preuve

L'enquête révèle une tendance sociologique lourde : **la mutation des lunettes connectées en « bouclier juridique », qui reflète une volonté d'autodéfense permanente**. Les lunettes connectées sont ainsi envisagées comme une protection face à la dévaluation de la parole, notamment par une victime d'un accident de la route qui n'a pas pu obtenir réparation faute de preuve visuelle et qui conclut à l'obligation contemporaine de tout enregistrer pour être entendu par les assurances ou les autorités. **Cette surveillance horizontale s'impose comme une**

nécessité défensive, y compris par un maréchal-ferrant, non-usager, mais qui imagine l'enregistrement continu comme un recours efficace face aux conflits d'usage de la chaussée avec des randonneurs ou cyclistes lorsqu'il est à cheval.

C'est ici que se décèle une tension particulièrement intéressante entre discours réflexif et usages projetés : **alors que la quasi-totalité des non-usagers se montre plutôt critique sur les excès envisageables en matière de surveillance interpersonnelle, ces mêmes personnes basculent très majoritairement et par elles-mêmes, plus tard dans l'entretien, dans une logique de captation préventive lorsqu'elles s'imaginent confrontées à des scénarios de conflit**. Dans ce contexte, rester désarmé (à comprendre non-équipé) face à ceux qui enregistrent l'ordinaire semble perçu, à plusieurs reprises dans notre enquête, comme une vulnérabilité systémique. Pour plusieurs interviewés, les lunettes connectées agissent comme un palliatif à des systèmes judiciaires ou managériaux jugés défaillants.

Les usages non récréatifs se transforment ainsi en **réappropriation de la sécurité urbaine à des fins de vigilance des infractions d'autrui**. Une gérante dans la restauration, qui a acheté les lunettes pour écouter de la musique à vélo sans craindre une contravention (cette pratique étant interdite), s'en sert également pour filmer les carrefours dangereux et objectiver les infractions d'autrui. D'autres enquêtés s'instituent « archivistes » du réel, comme un retraité qui filme une bagarre depuis sa fenêtre et explique avoir besoin de l'image pour la décrire de manière plus précise, ou un jeune homme en recherche d'emploi qui compare les lunettes connectées à une « dashcam » ou au mode sentinelle des véhicules Tesla : selon lui, ainsi équipés, les citoyens deviennent eux aussi des « **sentinelles mobiles** ». **Des enquêtés parmi les plus critiques déplorent cette paranoïa ambiante qui postule le danger comme permanent et substitue la preuve technique à la confiance humaine**.

Des inégalités dans les pratiques et compréhensions de ces dispositifs

La capacité à comprendre, contourner ou dénoncer les enjeux éthiques de ces dispositifs est socialement située et indexée sur le capital culturel des individus et plus précisément sur le capital numérique qui en découle ; le débat sur la signalétique de capture (une diode clignotante sur les Meta Ray Ban) en est une illustration explicite. Le contexte est simple : parce que la disparition de la friction gestuelle rend la captation insidieuse, Meta a intégré une diode lumineuse qui s'allume obligatoirement lors des enregistrements. Plusieurs enquêtés s'appuient d'ailleurs sur cette LED pour prouver leur « bonne foi » et s'auto-absoudre de tout voyeurisme : **si l'autre ne réagit pas à la diode, c'est qu'il consent « par défaut »**. Les individus plus critiques et davantage réflexifs sur les enjeux en matière de vie privée, qui sont également parmi les plus diplômés de notre échantillon, dénoncent un « **simulacre de transparence** » et soulignent les faiblesses d'une telle signalétique. Ils rappellent notamment que la LED est invisible en plein

soleil, qu'elle n'indique pas la destination des données, et surtout qu'elle est facilement contournable, par des accessoires ou des modifications logicielles.

Dans l'enquête, les non-usagers dotés d'un fort capital culturel exigent conséquemment un changement radical de design. Certains réclament un voyant rouge clignotant « de manière violente », et surtout « impossible à masquer », alors que d'autres politisent le débat en comparant l'espace public aux normes de la recherche académique : au nom de quoi des entreprises privées, et par glissement les individus qui utilisent leurs produits, pourraient-ils s'affranchir du consentement éclairé imposé aux chercheurs en matière de captation audio/vidéo ? Une ancienne professeure estime que si captation il doit y avoir dans l'espace public, elle devrait relever d'un monopole d'État plutôt que d'être laissée à la discrétion des citoyens. En marge des pratiques, **l'acceptabilité de l'outil est elle aussi clivée socialement. Les individus fortement dotés en capital culturel parviennent à conceptualiser les dilemmes éthiques de l'objet, pointant les risques liés au traitement des données personnelles ou médicales.** À l'opposé, pour les catégories précaires ou, en tous cas, plus fortement soumises à une autorité hiérarchique dans un contexte professionnel, **l'outil n'est pas débattu sous l'angle de la vie privée, mais adopté (ou désiré) par stricte nécessité pratique d'autodéfense par l'administration de la preuve.**

Enfin, le capital numérique des personnes équipées peut aussi octroyer un « temps d'avance » décisif aux dominants du « jeu surveillanciel ». Habitée à les porter quotidiennement, une restauratrice sait désormais analyser la gestuelle corporelle des utilisateurs de lunettes connectées, ce qui lui permet de repérer une captation, quand un adoptant technophile explique pour sa part savoir désactiver la LED de façon logicielle. En face, **des profils davantage profanes confessent être totalement démunis, incapables de savoir s'ils sont filmés ou comment fonctionne l'objet**, ce qui peut avoir pour conséquence, dans le discours de deux d'entre eux, de transformer l'espace social en un environnement anxiogène.

Ce travail de recherche développe que derrière la promesse industrielle du divertissement, **les lunettes connectées se muent en instruments de surveillance interpersonnelle qui servent directement l'administration de la preuve. Ce faisant, elles rejoignent d'autres technologies qui ont suivi un parcours similaire** – telle que la collecte et le partage de la géolocalisation avec ses pairs et ses proches, qui s'opère aujourd'hui largement via les plateformes (Snapchat, Instagram, etc.). **Dans une société marquée par une judiciarisation du quotidien, ne pas posséder ces outils engendrerait, dans le propos de certains répondants, une vulnérabilité face à l'infailibilité supposée de l'image sur la parole.** L'arrivée imminente de la réalité augmentée et, de façon moins certaine, de la reconnaissance faciale ne fera que durcir cette asymétrie entre un « observateur augmenté » et un « observé dépossédé », et par glissement entre la connaissance ou non de la signalétique et/ou de la gestuelle de capture, laissant présager d'intenses luttes politiques autour du consentement dans l'espace public.

« Une bonne photographie consiste justement à saisir une personne non pas lorsqu'elle en est consciente, mais lorsqu'elle est la plus naturelle possible. »

Lee Miller, photographe américaine (1907-1977)

2 Introduction

Au cours des dernières décennies, la littérature sociologique a largement documenté le fait que les objets technologiques ne dictent jamais unilatéralement leurs usages (Akrich, 1998 ; Akrich, 1993 ; Jauréguiberry, 2003). La réception sociale d'une innovation est toujours le produit d'une négociation, d'un travail d'appropriation, mais aussi de résistances ancrées dans des structures sociales préexistantes, y compris concernant les technologies de l'information et de la communication (Jauréguiberry et Proulx, 2011). Si les lunettes connectées ont d'abord été présentées par les industriels comme des outils de productivité ou de divertissement mains libres, leur confrontation au corps social révèle en pratique des dynamiques bien plus complexes et – le plus souvent – étroitement liées à la possibilité de capturer des photographies et des vidéos. Par ailleurs, ces objets confirment que l'outillage connecté arrimé à l'individu contemporain se fait aujourd'hui de plus en plus intime, discret et proche du corps (Licoppe, 2012 ; Pharabod et al., 2013 ; Lupton, 2013a). Contrairement au smartphone qui nécessite une manipulation lente et ostensible (i.e. le sortir de la poche puis le déverrouiller et accéder à la fonctionnalité demandée, cadrer pour prendre une photo, etc.), ou à la montre connectée orientée vers la mesure de soi (Pharabod, 2019) ou l'accès aux notifications du smartphone, les lunettes connectées sont aujourd'hui et avant toute autre chose des lunettes. Il s'agit là d'une force du partenariat entre Meta et Ray Ban, destiné à faire oublier l'échec des Google Glass pionnières mais au facteur de forme largement discuté. Les lunettes Meta agrémentent au contraire d'un volet connecté un design déjà établi et accepté, sur lequel le grand nom de l'optique a forgé sa réputation. Aussi discrètes que des lunettes traditionnelles donc, les Meta Ray Ban qui sont pratiquement hégémoniques à l'heure où ces lignes sont écrites, s'ajustent sur le visage, alignant la captation technologique sur le regard même de l'individu. En intégrant un assistant conversationnel « IA » et des fonctions d'enregistrement audio-visuel ¹, elles matérialisent une promesse de fluidité informationnelle et de capture d'image « instantanée » en même temps qu'elles suscitent de vives inquiétudes quant à la surveillance latente qu'elles permettent d'exercer sur l'environnement social, notamment après les révélations successives de certaines exploitations problématiques des contenus capturés par les caméras embarquées^{2,3}. En effet, par les choix de design dont elles héritent et la discrétion qui les caractérise, les lunettes connectées incarnent de manière paroxystique ces interveillances (Aïm, 2020) ordinaires : elles externalisent la mémoire visuelle et permettent de constituer, à tout moment, une *archive* du quotidien (Keviani *et al.*, 2014).

¹ Les fonctions de réalité augmentée sont en cours de déploiement et ne seront proposées au grand public que dans les prochains mois, le premier modèle annoncé est prévu pour l'automne 2026.

² <https://www.bbc.com/news/articles/c0q33nvj0qpo>

³ <https://www.wired.com/story/meta-smart-glasses-face-recognition-nametags-connections/>

Les premiers travaux relatifs à ces dispositifs portaient sur la difficile « domestication » des *Google Glass*, marquant des tensions entre innovation, surveillance perçue et marquage social – voire stigmatisation des porteurs⁴ (Lupton, 2013b ; Zekany, 2015). Dans la continuité des caméras portées, ces lunettes génèreraient des malaises et tensions, notamment auprès des non-usagers qui ne savent pas s'ils sont concrètement filmés et qui jugent les indicateurs visuels (de type LED clignotante) insuffisants (Koelle et Boll, 2019). Les lunettes connectées apparaîtraient également comme un prolongement des pratiques de connexion permanente initié par le smartphone. Elles normaliseraient des comportements jugés dangereux ou prohibés et participeraient à rationaliser les transgressions et ambiguïtés normatives dans l'espace public (Kaviani *et al.*, 2024). L'étude quantitative australienne menée par Kaviani et son équipe (*ibid.*) distingue les usagers des non-usagers. Les possesseurs y voient un objet utilitaire, un marqueur identitaire qui les assigne à un groupe social plutôt « branché » ou technophile et s'intéressent peu aux dérives envisageables, quand les non-équipés soulèvent avant tout des inquiétudes pour la vie privée face à un dispositif de captation grand public particulièrement difficile à déceler (*ibid.*). Dans la même lignée, une expérimentation menée par Regenbrecht et son équipe (2024) oppose symétriquement les « *have* » et les « *have nots* », les porteurs ayant accès à des informations supplémentaires (notamment vocales, une fois que les lunettes ont « lu » et interprété l'information visuelle), ce qui a peut créer un sentiment de privilège chez les uns, d'exclusion et de « rater quelque chose » chez les autres (*ibid.*).

En-dehors des travaux présentés ci-dessus, la littérature scientifique sur ces technologies encore émergentes auprès du grand public reste superficielle et lacunaire. À ce stade, le principal questionnement issu de ces différentes lectures consiste à comprendre en quoi l'acceptabilité sociale des lunettes connectées se construit dans les interactions entre des porteurs « informés » voire « augmentés » et des non-porteurs qui les « subissent ». En présentant implicitement les adoptants comme de potentiels « espions » à repérer pour s'en protéger, en raison de pratiques isolées répréhensibles⁵, des développeurs « en résistance contre toute forme de surveillance technologique » s'inscrivent d'ailleurs dans cette dualité⁶. Mais renvoyer dos à dos ces groupes sociaux n'est pas sans risque d'essentialisation, alors qu'il est nécessaire de les penser dans leur complexité et hétérogénéité. Outre la sociologie des usages, un second pan théorique apparaît donc indispensable pour aborder cet objet connecté ; il concerne les conditions sociales de l'appropriation technologique. Contre le mythe d'une « démocratisation numérique »

⁴ Par répercussion des conduites inappropriées de captation vidéo de certains usagers de *Google Glass*, les porteurs de ces dispositifs connectés étaient parfois appelés les « *Glassholes* ».

⁵ <https://www.404media.co/metasploit-ban-glasses-users-film-and-harass-massage-parlor-workers/>

⁶ <https://www.404media.co/this-app-warns-you-if-someone-is-wearing-smart-glasses-nearby/>

homogène, la sociologie des inégalités numériques (Granjon, 2011 ; Pasquier, 2018 ; Brotcorne et Valenduc, 2009) a démontré à de multiples occasions que l'accès à un outil ne garantit nullement la maîtrise de ses enjeux. Les usages restent largement surdéterminés par le volume et la structure d'un capital numérique (Granjon, 2022), pensé comme une sous-composante d'un capital culturel (Bourdieu, 1979). La capacité critique à comprendre, évaluer et manipuler les environnements numériques ou encore la réflexivité face aux collectes algorithmiques et à la gestion des données personnelles demeure inégalement distribuée. La sociologie montre ainsi que les classes sociales disposant d'un capital culturel et scolaire élevé manifestent une plus grande capacité à mettre en mots les paradoxes de ces dispositifs (Granjon, 2022 ; Boyadjian, 2026 ; Balley et al., 2018), à en anticiper les dérives et à rationaliser leurs propres pratiques d'auto-limitation, de déconnexion (Jauréguiberry, 2014) ou encore d'optimisation temporelle (Jauréguiberry, 2003). À l'inverse, l'adoption ou le rejet de l'objet par les fractions moins dotées peut s'opérer sur des modes plus intuitifs, subis, dictés par des impératifs professionnels hétéronomes (Granjon, 2009, Pasquier, 2018) ou par la crainte d'une marginalisation (Déage, 2018).

Aussi notre problématique générale ambitionne-t-elle de dépasser la distinction, pas nécessairement obsolète mais quelque peu simplificatrice, entre les adoptants et les autres. Nous cherchons en effet à comprendre dans quelle mesure l'acceptabilité contrastée des lunettes connectées traduit des rapports socialement situés aux technologies de surveillance, à l'exploitation des données qu'elles génèrent et à la protection de la vie privée. Pour restituer la richesse de notre matériau empirique, l'analyse des résultats sera structurée en quatre parties. Nous présenterons d'abord, à partir des discours variés mais rarement dissonants des répondants, un panorama des usages des lunettes connectées et insisterons sur la dimension disruptive du dispositif, qui permettrait entre autres fonctionnalités une capture du regard spontanée et authentique *a contrario* du smartphone. Nous investiguerons dans un deuxième temps la réception sociale de ces dispositifs, à travers la présentation de diverses situations auxquelles les répondants étaient invités à réagir. Nous explorerons ensuite comment, loin d'être un simple outil de divertissement, le dispositif est investi d'une fonction de veille, de sécurisation face à l'imprévu et, ce faisant, s'intègre dans des stratégies d'action rationnelles visant à anticiper l'aléa social et à administrer la preuve en cas de conflit (agression, litige routier, abus de pouvoir, etc.). Enfin, au-delà de l'antagonisme usagers/non-usagers, nous mettrons en évidence que la capacité à décoder les risques, à verbaliser les dilemmes éthiques de l'outil et à élaborer des usages complexes et réflexifs constituent un privilège statutaire corrélé à un fort capital numérique, qui dote les individus qui en sont gratifiés d'une agentivité surveillancielles qui peut inquiéter ceux qui en sont dépossédés.

3 Méthodologie et terrain d'enquête

Pour éprouver ce questionnement et en complément d'une approche quantitative par questionnaires récemment commandée par la CNIL à Harris Interactive – Toluna⁷, nous proposons une méthodologie qualitative par entretiens semi-directifs approfondis afin d'accéder, d'une part, au sens que les acteurs donnent à leurs pratiques (Demazière et Dubar, 1997) et à leurs justifications d'usages et de non-usages de ces dispositifs connectés, et d'autre part à leur réflexivité sur ce que représentent ces derniers, notamment en termes de surveillance et de vie privée.

Notre enquête, commandée et financée par le *Support Pool of Experts* de l'*European Data Protection Board* (EDPB) sur la base d'une proposition de la CNIL⁸, a été réalisée entre mars et août 2026 auprès d'un échantillon diversifié de 22 individus, répartis entre possesseurs et usagers de lunettes connectées (N=7) et non-usagers (N=15) qui partagent pour caractéristique commune d'avoir une connaissance plus ou moins diffuse de ces dispositifs, sans en être possesseurs.

Le recrutement des enquêtés s'est fait par deux canaux principaux : d'une part et majoritairement par le biais d'espaces en ligne spécialisés tels que les groupes « Meta Ray Ban français » et « Meta Ray Ban Gen 2 » (plus international) sur les réseaux sociaux afin d'identifier des usagers et d'autre part, par réseau de proche en proche afin de diversifier les profils socio-démographiques, notamment ceux des non-usagers pour lesquels nous sommes aussi allés chercher des profils moins dotés en capital culturel et habitant des communes rurales. Le corpus d'enquêtés a été construit de manière à saturer deux variables majeures : la pratique effective de l'objet (usager/non-usager, afin d'observer de possibles décalages et de nous positionner vis-à-vis de la littérature existante) et le niveau de diplôme/profession de l'individu et celui de ses parents – des éléments que nous utiliserons comme indicateurs du capital culturel. Le guide d'entretien, en partie commun mais bien sûr adapté à la situation de l'enquêté (usager ou non), s'articule autour de quatre axes principaux :

1. Le rapport général à la technique et les trajectoires d'équipement : place du numérique dans le quotidien, habitudes de renouvellement matériel, etc.
2. Les représentations de l'objet : imaginaire associé aux lunettes connectées, fonctionnalités et absence de fonctionnalités, premiers liens envisagés avec la surveillance, etc. Une attention particulière est portée au lexique utilisé pour décrire l'objet (termes techniques, métaphores de la vision ou du danger) afin de faire émerger de potentielles variations liées

⁷ Voir <https://linc.cnil.fr/sondage-les-francais-et-les-lunettes-connectees>

⁸ Cette recherche a été suivie la CNIL et plus particulièrement son laboratoire d'innovation numérique (LINC), Vincent Toubiana, Mehdi Arfaoui et Martin Bieri étant les principaux correspondants. Nous les remercions ici pour la proposition faite en février 2026 d'effectuer cette enquête et pour leur accompagnement dans sa réalisation.

au capital culturel.

3. Les pratiques concrètes (pour usagers) et projetées (pour tous individus) : contextes d'utilisation (mobilité, espace professionnel, espace domestique), mises en situation (lunettes connectées utilisées par un employeur, un membre de la famille, un enseignant, un professionnel de santé, etc.), gestion du regard d'autrui, types de contenus captés.
4. La réflexivité éthique et politique : expression des craintes, liens envisagés avec la vie privée, perception des régulations (nécessaires ou non), liens entre « l'objet » Ray Ban et le partenariat avec Meta, projection dans l'avenir sociotechnique (quelles lunettes d'ici cinq ans ?), etc.

Les entretiens, d'une durée moyenne de cinquante minutes, ont été intégralement enregistrés, transcrits puis soumis à une analyse de contenu thématique transversale essentiellement manuelle (Word) et en partie automatisée par Tailwind, assistant IA du logiciel d'analyse qualitative MaxQDA. Les guides d'entretien sont intégrés en annexe.

4 Des lunettes connectées pour quoi faire ? Un panorama des usages

L'expression « lunettes connectées » renvoie spontanément dans l'esprit des enquêtés aux modèles commercialisés par Meta, en partenariat avec Ray-Ban. Pour la majorité des répondants et à l'exception de deux des plus technophiles, c'est toutefois la marque Ray Ban qui est la plus fréquemment citée pour désigner ces lunettes. Plusieurs grands types d'usages, qu'ils soient effectifs, projetés ou observés, émergent du corpus. Nous proposons dans cette partie de les typologiser selon les motivations qu'ils recouvrent.

4.1 Spontanéité, authenticité et immersion : des lunettes pour capturer le champ de vision

Mathieu, opticien, souligne l'intérêt de la capture en « *POV*⁹ » qui permet de filmer les choses au plus près du regard humain, offrant une immersion inédite impossible à reproduire avec un smartphone ou une caméra traditionnelle : « *C'est tellement plus proche du regard que on a l'impression d'être à la place de la personne qui filme. Je pense que l'utilité, c'est vraiment de se rapprocher au plus possible de la vision du porteur* ». Pauline, gestionnaire de paie, y voit également un avantage pour immortaliser des paysages en randonnée ou vivre pleinement des concerts sans avoir à lever les bras avec un écran, évitant ainsi de rompre l'authenticité de l'instant. Jacques ajoute, dans le même registre, qu'elles sont « *pratiques pour capturer un paysage sympa, son chien sur les genoux, des moments sympas, pas besoin de sortir le tel, de cadrer, on retrouve une spontanéité, une authenticité car la personne ne cherche pas « à poser », on prend le mouvement brut, etc. On capture une tranche de vie* ».

Farid, cuisinier, s'inscrit dans le prolongement des discours précédents, non sans insister sur le caractère disruptif du dispositif : ne disposant plus que de son smartphone lors d'une promenade à la plage, il en vient à regretter l'impossibilité de capturer son champ de vision comme il l'aurait fait avec ses lunettes :

« J'étais parti sur une plage différente et j'avais un paysage, il était vraiment magnifique. Et manque de bol, ce jour-là, j'avais laissé mes lunettes chez mon ami, donc j'ai pas pu en profiter. Donc je l'ai pris avec mon téléphone, mais j'étais un petit peu dégoûté puisque je me suis dit : 'j'aurais pu en profiter, prendre la vidéo directement sur mon nez, montrer à tout le monde de ce que je vois en direct'. Ça aurait pu être super, mais manque de bol, je l'avais oublié. (...) Les lunettes c'est un peu l'extension de ce que l'on voit en fait, c'est faire profiter ou montrer aux personnes ce que j'ai vu, ou le prouver si c'est quelque chose d'extraordinaire. »

⁹ Point Of View (« point de vue »), qui traduit l'idée notamment dans les sports de haut niveau d'être « au plus proche » de ce que le sujet observe réellement pendant une course, une descente ou une chute libre.

Selon Jacques et Geoffrey, les lunettes connectées ne se contentent pas de capturer le champ de vision, elles sont présentées comme particulièrement habiles lorsqu'il s'agit de le décrire, ce qui est très utile à Geoffrey, ancien podologue désormais en situation de handicap : *« C'est vrai que je demande souvent à mes lunettes ce qu'il y a dans le champ de vision. La description est phénoménale. »* Jacques et Mathieu développent par ailleurs que ces dispositifs sont très utiles aux personnes malvoyantes, notamment lorsqu'elles sont utilisées de concert avec l'application *BeMyEyes*¹⁰ qui permet à l'humain de prendre le relais de la description IA et de décrire une image capturée par celui ou celle qui ne peut guère la voir. Pour autant, la description du champ de vision n'échappe pas à certaines critiques. Par exemple, être limité au « grand angle » du champ de vision apparaît aussi comme une contrainte, notamment pour Baptiste :

« Quand je suis allé en voir je me disais 'si je suis en train de regarder un truc et qu'il suffit que j'appuie sur un petit bouton pour filmer ce que je suis en train de voir, ça va être génial pour faire des vidéos courtes et les partager'. Et malheureusement, le fait de ne pas pouvoir contrôler ce que tu es en train de filmer, puisque ça ne t'est pas projeté sur l'œil, et de ne pas pouvoir zoomer pour avoir les trucs comme je fais avec mon smartphone, je me suis dit que finalement, cette lunette connectée, ça ne me servira à rien ».

Enthousiaste en premier lieu, Jacques tempère également son premier témoignage : *« bon, c'est vrai que ce n'est pas non plus entièrement possible de capturer le champ de vision, ça filme pas à 180 degrés non plus, on ne peut pas se reposer dessus et se dire que c'est exactement ce qu'on voyait ».*

4.2 L'économie du contenu numérique « satisfaisant » et du dispositif « optimisé »

Dans la continuité du point précédent, nous observons que satisfaction et optimisation sont deux termes qui reviennent régulièrement dans les entretiens. Pauline note une prévalence de ces dispositifs sur les réseaux sociaux pour produire des vidéos immersives (comme des employés de supermarché filmant le rangement linéaire des rayons à la première personne) visant à capter l'attention des utilisateurs et à monétiser ces flux : *« Les gens qui rangent les rayons [...] font ça avec les lunettes pour pouvoir générer de l'argent après sur, sur TikTok, etc. Et les gens apprécient ça parce qu'ils disent que c'est, c'est un contenu satisfaisant ».* De la même façon, Farid filme occasionnellement ses plats, de leur préparation au rendu final. Il concède néanmoins n'héberger ces contenus que très rarement sur les réseaux sociaux, préférant un partage plus restreint auprès de ses proches.

¹⁰ « Deviens Mes Yeux ». Pour en savoir plus : <https://www.bemyeyes.com>

De leur côté, Farid, Lydia, Claire et Marion insistent sur le volet « optimisation », qui peut être à appréhender par le côté « multitâche » du dispositif : *« Ce sont des lunettes solaires mais ce sont aussi des écouteurs en quelque sorte, et des caméras, je peux même leur parler, en fait c'est ça que je veux dire, j'ai vraiment optimisé mes lunettes, elles ne sont plus seulement des lunettes »*, expliquera par exemple Farid. Lydia et Claire intègrent à cet effort définitionnel le gain de temps et la facilité pratique du dispositif, qui affranchit l'utilisateur *« de devoir sortir le téléphone de sa poche, un jour même ça remplacera le téléphone, quand on aura de la réalité augmentée par exemple, des notifications qui s'affichent, mais déjà c'est un outil d'optimisation du quotidien »* pour Lydia. Comme beaucoup d'autres participants informés, cette augmentation du regard représente un horizon d'attente majeur et la prochaine étape clé dans le développement et la diffusion des lunettes connectées.

4.3 Plus proches du corps mais moins intrusifs également ? Des dispositifs « mains libres »

En tant qu'opticien, Mathieu identifie une valeur d'usage dans la formation et le partage de compétences manuelles complexes. Les lunettes permettent de filmer une manipulation technique délicate tout en gardant *« les deux mains libres »* – argument commercial largement déployé par Meta, offrant un retour d'expérience supérieur à une vidéo prise à une main via un smartphone. Dans la continuité et au-delà de l'image, des participants présentent un intérêt pour l'audio et l'utilisation de l'assistant conversationnel IA. Si la possibilité d'écouter sa musique sans écouteurs était décisive dans son acquisition, Lydia voit également dans les « mains libres » un argument sécuritaire majeur en tant que cycliste :

« Elles me permettent de communiquer, envoyer des messages en, je sais pas comment dire, en leur parlant, aux lunettes. Je leur lance des commandes : Hey Meta, s'il vous plaît, est-ce que tu peux envoyer un message à tel nom ? Et du coup, je peux envoyer un message directement comme ça, ce qui est très pratique quand on roule à vélo. Parce que ça m'est déjà arrivé de, de m'arrêter au bord de la route, sortir mon téléphone pour taper mon message. Parfois, c'est pas très safe aussi de s'arrêter comme ça au bord de la route. Alors que là, c'est très pratique. Je peux juste lancer une commande et ça envoie un message ou je peux même appeler et rouler et appeler en même temps avec les lunettes. »

Pour Farid, cuisinier, un atout des lunettes connectées réside dans la coïncidence parfaite entre l'axe de sa vision et l'axe de la captation. Contrairement au smartphone qui extrait en partie l'individu de l'action, la lunette permet de documenter tout en restant pleinement engagé physiquement. Le chef cuisinier enregistre ainsi le dressage de ses assiettes sans rompre le fil de son geste professionnel ou créatif et y voit une quête d'authenticité brute : filmer le monde exactement tel qu'il se déploie sous ses yeux, sans le filtre déformant de la mise en scène propre au bras tendu et au cadrage du smartphone.

5 Une acceptabilité contrastée de ces dispositifs de capture du quotidien

Selon la plupart des répondants – et pas uniquement chez les non-équipés, les lunettes connectées sont, à l'origine, un outil de divertissement et restent dans tous les cas présentés comme tels, mais cette ambition initiale s'efface derrière un dispositif de surveillance interindividuelle et d'intrusion facilitée dans l'intimité d'autrui. La question du partage du contenu ainsi capturé est d'ailleurs centrale. Pauline évoque par exemple les risques de captation accidentelle ou malveillante dans l'espace public pouvant briser des anonymats ou exposer des pans entiers de la vie privée sur les réseaux sociaux sans considération des conséquences relationnelles. Plusieurs situations sociales, tantôt présentées par nous-mêmes pour faire réagir des usagers et non-usagers, tantôt évoquées directement par les répondants sous forme d'anecdotes, traduisent une forte hétérogénéité dans l'acceptation sociale de ces outils.

5.1 Le monde professionnel à l'épreuve des captures clandestines

Particulièrement récurrent en entretien, le monde du travail émerge sans doute comme l'espace de conflictualité le plus aigu concernant l'usage des lunettes connectées. L'introduction de ces dispositifs en réunion ou dans les espaces de bureau réactive des angoisses de flicage et menace directement la confidentialité des informations. Inès, cadre de la fonction publique, livre un témoignage précis sur ce qu'elle présente comme « *les ravages* » d'un usage détourné au sein de son administration : une collègue utilise ses lunettes de vue connectées pour enregistrer clandestinement des réunions stratégiques, capturant des données sensibles transférables à l'extérieur ou s'en servant comme moyen de pression. Face à cela, elle se sent impuissante, notamment en raison de l'ambiguïté matérielle de l'objet et de la difficulté à détecter un enregistrement :

« Malheureusement, l'administration n'a pas prévu ces cas de figure, puisque les lunettes connectées, c'est très récent, y a pas de charte, y a rien. Cette personne utilise ces lunettes connectées pour filmer et enregistrer des réunions où il peut y avoir des enjeux pour mon établissement [...]. Quand il est demandé d'enlever les lunettes connectées, c'est des lunettes de vue. On n'a pas le droit de demander à quelqu'un d'enlever des lunettes de vue ou quand on lui demande de ne pas enregistrer, la réponse est : "Prouve que j'enregistre !" »

Selon l'interviewée, cette situation engendre un sentiment de vulnérabilité chez des agents, qui préfèrent taire les informations sensibles plutôt que risquer une fuite. Pauline, gestionnaire de paie, partage cette inquiétude concernant le secret des affaires et les risques de piratage informatique :

« Au bureau, souvent, tu traites des informations confidentielles. Je vois pas l'intérêt de les filmer et prendre le risque que ça fuite. On sait jamais avec le piratage ». L'enregistrement à l'insu détruit la spontanéité des relations de travail. Inès confie faire « très, très attention à tout ce qu'elle dit » depuis qu'elle soupçonne avoir été enregistrée via un smartphone discrètement retourné sur une table lors d'un conflit de service : « En fait, on a perdu le, la spontanéité [...] on n'a plus confiance ».

Toujours dans le secteur professionnel, Patrick, conducteur de bus, exprime comme d'autres participants usagers – dont Christophe évoqué précédemment – sa conviction d'une profonde singularité de l'usage : *« je les ai prises pour une raison bien précise. Et c'est pas ce que vous pensez, je pense que vous êtes à dix mille lieues de le savoir. Vous pensez que c'est pour écouter de la musique ? Non, j'écoute pas de musique. Je m'amuse à en mettre, mais au bout de cinq minutes, ça me gave, j'enlève. Et si je vous dis pourquoi je les ai achetées, vous allez me dire : 'putain, c'est pas con'. »* Pour autant, les usages de Patrick ne sont guère surprenants au regard de ceux d'autres adoptants :

« Ça fait trois fois que je suis à un arrêt pour prendre des passagers et je me fais arracher le rétro par un camion ou une voiture, qui passe et qui prend la fuite. Ben maintenant, ça se passera plus. Je prends une photo. Voilà pourquoi je les ai en fait. Je vais pouvoir filmer ou prendre une photo si j'ai un souci sur la route. Moi, je me fais arracher un rétro quand je suis à l'arrêt, je suis pas en tort, bah maintenant je peux le prouver. Et dans un bus, c'est pas facile de regarder derrière pour prendre la plaque d'immatriculation. Donc maintenant, bah qu'est-ce que je fais ? Hier, j'ai eu le même cas, un camion qui s'est promené devant moi, route pas très large, j'ai vu le camion arriver, bah quand il était à portée de vue, j'ai pris une photo par sécurité. Comme ça si jamais il casse, hop, j'ai sa plaque d'immatriculation. »

Parce qu'il accueille du public, Patrick explique s'être équipé après avoir négocié le port des lunettes connectées auprès de son employeur, en lui présentant explicitement les usages intentionnels et ceux qu'ils s'interdisaient, comme filmer des passagers, ce qui est *« de toute façon inutile puisque j'ai des caméras à l'intérieur »*. Dans tous les cas, il s'agit ici d'usages de nécessité, dictés par le sentiment d'une insécurité juridique croissante et par l'obligation faite à chaque citoyen de devenir l'archiviste légal de sa propre existence pour parer à un imaginaire de défaillance des régulations traditionnelles ou pour se justifier auprès d'un employeur. De la même façon, Moussa, livreur qui travaille avec deux plateformes, explique avoir recours à la captation vidéo de ses livraisons dans un objectif de préservation de son emploi précaire, ce qui traduit là-encore une surveillance par nécessité :

« Moi si mon score descend trop c'est simple je suis rayé de la plateforme, je sais que ça sert pas à grand-chose mais ça m'arrive de filmer des livraisons, les gens aujourd'hui ils sont... enfin il y a toujours quelque chose qui va pas, il manque une sauce alors que moi j'y peux rien, ils disent que c'est arrivé froid, il y a beaucoup de choses que je peux pas prouver et qui vont jouer sur ma note, mais au moins que je filme s'il y a un problème je peux montrer que la livraison elle s'est bien passée ».

Xavier, non-usager, regrette ne pas avoir eu à disposition des lunettes connectées après une altercation dans son entreprise, dans laquelle il était intérimaire : *« les lunettes ça m'aurait été utile, mais bon le smartphone aussi si j'avais lancé le dictaphone tu vois, mais tout ça j'y pense après alors que les lunettes j'aurais capté direct qu'il fallait filmer c'est ça aussi la différence avec l'iPhone. Et là le mec qui m'a agressé était en CDI donc le choix était vite fait, je te laisse deviner qui s'est retrouvé au chômage »*. Marc, enfin, aurait aimé disposer d'éléments tangibles contre un supérieur hiérarchique face à une situation qu'il juge inadmissible :

« Mon boss est hyper raciste, un vrai xénophobe. Et il a humilié, euh, vraiment humilié la femme de ménage qui était noire quasiment devant moi. Et ce jour-là, je suis parti avant l'heure parce que je ne supportais plus qu'il l'humilie. J'en ai parlé à ma RH mais ça n'a rien changé, et j'ai regretté de pas l'avoir filmé, parce que c'était vraiment cruel et vraiment là, j'ai regretté.

Si tu avais eu ces lunettes connectées, est-ce que tu aurais filmé la scène ?

Sans aucun doute, parce que j'ai hésité avec mon portable de filmer, j'ai pas eu le temps, c'était déjà passé. Et c'est vrai que les lunettes connectées... c'est un outil qui peut être utile, dans ce genre de situations on serait bien bêtes de pas s'en servir. Mais il faut pas que ça devienne un but en soi de filmer les autres. »

Comme dans le cas de Xavier, il rappelle la spontanéité de la capture. Lorsque la parole de l'employé est disqualifiée par une autorité hiérarchique, la captation vidéo embarquée semble donc apparaître comme un moyen efficace d'obtenir une justice factuelle et de rééquilibrer une asymétrie dans le discours inhérente à une position dans l'entreprise. De son côté, Jacques, responsable sécurité, se veut bien plus prudent et, rejoignant ici le maréchal ferrant Christophe qui évoquait quelques difficultés et la part d'inattendu relatives à son métier, explique à quel point une capture vidéo inopinée peut mettre en péril une carrière professionnelle et découler sur une « mise en procès » via les plateformes numériques :

« Moi je suis en fin de carrière, alors oui la vie privée... les images et vidéos peuvent être regardées par des gens en Afrique payées au lance-pierres, je m'en tape complètement, mais pour les plus jeunes... le problème c'est tous les tarés qui peuvent pas manger un pépito sans le mettre sur les réseaux sociaux, principalement la gen Z, ils ont pas de limite,

pas de distance, leur vie c'est les réseaux. Et les lunettes... bon ça leur fera l'occasion de se regarder les uns les autres pour se prendre en photo et se filmer (...) bien sûr que ça va renforcer le harcèlement de rue, on le voit déjà sur les réseaux, et ça sera encore pire avec la reco faciale à venir. Et même au travail, regardez... mon fils est médecin, imaginez il fait une erreur de diagnostic ou autre, on peut lui pourrir sa vie en trois minutes avec ces lunettes ».

Après avoir précisément identifié, sans s'en soucier, les risques derrière la collecte et le traitement délocalisé des contenus, puis dévalorisé l'exposition des plus jeunes sur les réseaux sociaux, Jacques recentre son discours sur une inquiétude majeure et cette fois tout à fait concrète, à savoir la mise en visibilité de l'erreur humaine à des fins de procédurisation par un autrui généralisé pourtant non habilité ni légitime à porter un jugement.

5.2 Les institutions de contrôle et d'éducation face à l'asymétrie du regard

Au-delà du secteur professionnel, d'autres scénarios ou situations vécues interpellent les répondants qui soulignent l'asymétrie de pouvoir et les perturbations relationnelles introduites par le dispositif. Plusieurs cas se distinguent ici, à commencer par le cadre scolaire sur lequel nous avons interrogé les répondants. L'hypothèse d'un enseignant portant des lunettes connectées suscite des réactions contrastées. Lydia valide immédiatement l'idée sous l'angle de la discipline : « *Ça pourrait inciter les enfants à mieux se comporter* », rejoignant ici Inès qui justifie l'usage par une tactique défensive de l'enseignant face à des accusations d'étudiants. De son côté, Mathieu met en garde contre les effets délétères sur le développement et l'apprentissage des élèves : « *Avoir un visu sur ce qui se passe, euh, ce qui se passe en classe [...] je pense pas que ce soit une bonne chose de se savoir épié, euh, et possiblement fliqué, entre guillemets [...]. Je pense que ce serait pas... enfin, ça ne permettrait pas un environnement propice au relâchement de l'enfant et donc ça donnerait de mauvaises conditions d'apprentissage* ». Pauline se positionne de manière plus radicale, rappelant que l'éducation repose sur le droit à l'erreur, le tâtonnement et une relation de confiance asymétrique mais humaine entre l'enseignant et l'élève. Introduire la captation permanente à l'école détruirait selon elle « *l'espace de sécurité psychologique nécessaire à l'apprentissage* ».

Proche du contexte scolaire, une autre situation non présente dans notre guide d'entretien est évoquée à deux reprises : il s'agit du cas des personnes « louches devant les écoles ». Les inquiétudes de Marc et de Pauline se rejoignent : « *Aujourd'hui, je vois un bonhomme louche avec son portable qui filme la, qui me filme, qui filme la sortie des classes. Je me pose une question. Le même bonhomme, le même bonhomme avec des lunettes, ben je fais même pas gaffe parce que voilà, pour moi, surtout de loin, c'est juste un bonhomme avec des lunettes* », explique le premier, quand Pauline ajoute : « *demain, y a quelqu'un qui, qui a des intentions pédophiles ou autre, qui va devant une école ou qui va dans un parc se balader, en soi, il filme ce qu'il veut et il fait ce qu'il*

veut des images derrière. Et pour autant, les parents, ils sauront jamais que leurs enfants ont été filmés et tout ça quoi ». Parmi les autres contextes d'usage présentés, l'usage de caméras par les forces de l'ordre est mieux accepté, car perçu comme une extension de dispositifs de contrôle déjà existants (caméras portées) visant à réguler la violence institutionnelle et citoyenne, à fixer des limites et à protéger les deux parties de manière symétrique. Mathieu note que cela « *permet d'instaurer une certaine limite* », tandis qu'Inès estime que cela permet aux agents de se protéger des jugements biaisés.

La sphère familiale est en revanche l'objet d'inquiétudes plus prononcées chez la majorité de nos répondants, notamment dans des situations de surveillance conjugale, mais pas uniquement. Olivier, enseignant-chercheur, relate un événement familial précis qui illustre ce qu'il dépeint comme une « *perversion technologique de l'intime* » :

« J'ai vécu une expérience que je qualifie d'odieuse, d'intrusive et de profondément malhonnête. Un membre de ma propre famille est venu à une réunion de famille élargie, où l'on débattait de questions politiques et personnelles assez vives, équipé de ces lunettes connectées. Personne n'avait réalisé qu'elles enregistraient. Quelques jours plus tard, lors d'un désaccord mineur, cette personne nous a renvoyé au visage des verbatims parfaits, des citations textuelles de ce qui avait été dit, en menaçant presque d'utiliser l'enregistrement pour prouver que tel ou tel avait eu des propos contradictoires. C'était un viol de l'intimité familiale, un détournement d'un moment de confiance pour en faire un tribunal. L'objet a transformé une discussion de table en une collecte de données à charge. »

Cet extrait démontre par ailleurs que l'utilisation des lunettes connectées semble affecter la nature éthique des espaces qu'elles pénètrent. En introduisant la possibilité de l'archivage systématique et clandestin au sein de la sphère domestique, traditionnellement préservée comme le lieu de la parole libre, imparfaite et éphémère, l'objet affecte un « *contrat de confiance interindividuel* », ajoute Olivier plus tard dans l'entretien.

5.3 La captation acceptable : de l'intentionnalité et des lieux du « consentement implicite »

Pour autant, toutes les captures d'images n'apparaissent pas nécessairement inacceptables. Plusieurs répondants identifient des lieux publics et des activités où l'enregistrement ne pose pas de problème *a priori*. Pour Claire, c'est davantage l'intention derrière la capture qui est à investiguer et non la capture elle-même :

« Ça peut être dangereux si, par exemple, la personne est en train de filmer un parc avec des enfants. Ça devient de suite malsain, un mec qui filme des filles, qui les suit. Oui, là, dans ce cas, ce serait très problématique. Et de ne pas le savoir, de le cacher parce que ça

filme discrètement quand même, ça prouve que la personne a de mauvaises intentions. Parce que si c'est quelque chose dont elle ne se cache pas, ça pourrait être plus légitime. Si, par exemple, elle fait du sport, elle est en train de filmer, je passe à côté, je vois qu'elle filme, il y a pas de souci, elle filme sa course ou sa séance, c'est ok, je vois des vidéos sur Instagram où des personnes vont filmer leur performance avec les lunettes, parce que c'est beaucoup plus simple forcément avec les mains libres, et dans ce cas, je pense que c'est légitime. On connaît le but, bon c'est un but de performance pour s'afficher sur les réseaux, mais c'est compréhensible ».

Les profils les plus technophiles du corpus tendent également à minimiser la portée de cet enregistrement vidéo qui s'éloigne d'une volonté de voyeurisme, à l'instar de Xavier qui évoque avec un certain détachement sa propre exposition passive au sein de contenus produits par des tiers dans des espaces de sociabilité contemporains : *« Aujourd'hui, je vais au Capitole, je vais la salle de sport, je sais pertinemment que je suis en arrière-plan de dix Reels Instagram de mecs qui filment leurs performances. C'est comme ça, c'est la vie d'artiste, on y peut rien (rires). »* Nous y retrouvons l'idée de « consentement implicite » de capture d'images localisé dans certains lieux publics.

Des participants plus critiques ignorent toutefois la question de l'intention. Selon Olivier, ce dispositif est, par son *design* et contrairement au smartphone, conçu pour enregistrer : *« La différence, c'est que le smartphone est un outil pluri fonctionnel. Il y a une multitude de fonctions sur un smartphone, alors qu'en fait, la lunette connectée s'apparente à une caméra qui d'emblée, pose l'intention de filmer. Donc c'est un outil de captation du regard que tu portes sur les autres et de fixation de ce regard, il peut pas y avoir de malentendu »*. Avant d'ajouter, paraphrasant la métaphore du sniper de Deleuze qui a accès par sa position surplombante à l'espace public mais ne souhaite atteindre qu'une seule cible, qu'« *il y a l'idée d'une visée dans la lunette, et lorsqu'elle sera associée à une augmentation de la réalité, la visée sera d'autant plus précise, ça correspond à ce qu'on voit passer avec la reconnaissance faciale »*.

6 Des lunettes connectées qui alimentent et matérialisent une judiciarisation du quotidien

Le corpus révèle une tendance sociologique lourde : l'utilisation croissante des technologies de captation comme bouclier juridique et administratif dans un monde social perçu comme incertain, violent voire anxiogène.

6.1 Filmer pour administrer la preuve

Les lunettes connectées et les caméras embarquées deviennent des instruments essentiels à l'administration de la preuve. Inès illustre cette dérive par une expérience personnelle liée à un accident de la route : agressée verbalement par un tiers, elle s'est vue refuser son dépôt de plainte par la police et rejeter sa prise en charge par l'assurance par manque de preuves visuelles factuelles, sa parole n'étant pas jugée suffisante. Elle conclut à une obligation contemporaine de tout enregistrer pour être entendue :

« Aujourd'hui, on remet en cause la parole des personnes et il faut que tout soit appuyé sur des faits. Donc aujourd'hui, si on n'a pas de caméra dans la voiture, si on n'a pas des lunettes connectées pour filmer ce qui se passe, on n'est pas entendu. Et je trouve ça dommage d'en arriver là. [...] On perd les rapports humains quoi. On perd cette, la confiance qu'il pouvait y avoir avant. [...] On est en train toujours d'anticiper s'il se passe ci, s'il se passe ça. »

La technologie est ainsi investie d'une fonction de protection défensive face à l'effondrement du crédit accordé à la parole, dès lors que d'autres peuvent disposer de ces technologies et pratiquer eux aussi cet enregistrement systématique de l'ordinaire. Mathieu corrobore cette posture en affirmant que s'il devait se résoudre à utiliser des lunettes connectées, ce serait uniquement dans un cadre de protection personnelle en cas d'accident, tout en reconnaissant le dilemme éthique d'accepter de filmer des gens à leur insu.

Dans les milieux ruraux ou artisanaux représentés dans notre corpus, cette surveillance horizontale est perçue à travers le prisme de la vulnérabilité face aux réseaux sociaux. L'image captée n'est plus un simple fichier informatique, elle est une arme potentielle de décontextualisation, comme le développe Christophe :

« J'ai eu le cas avec une jeune stagiaire qui avait sorti son téléphone pour filmer un jeune cheval qui s'était mis à paniquer pendant qu'on le parait. Le cheval s'est défendu, c'était impressionnant, mais on gère la situation avec les méthodes habituelles d'éducation. J'ai arrêté le travail tout de suite et je lui ai dit : "Tu effaces ça immédiatement devant moi". Pourquoi ? Parce que la cruauté des gens sur les réseaux sociaux, elle existe quand même. Tu balances ça sur Internet sans le contexte, sans expliquer le métier, et le lendemain tu

passes pour un bourreau d'animaux. Les gens jugent sur trois secondes d'images. Alors imagine si quelqu'un a des lunettes et filme tout mon travail sans que je m'en rende compte. C'est la porte ouverte à n'importe quel lynchage. »

Comme Jacques l'imaginait au-dessus, le maréchal ferrant de notre corpus partage ainsi une expérience vécue au sein de son activité qui illustre parfaitement cette angoisse de la réinterprétation malveillante par le public numérique.

6.2 « Si j'en avais eu... ». Des non-usagers entre résistances et regrets

Dans la continuité, nos résultats mettent en saillance un paradoxe partagé par la quasi-totalité des participants. Alors même qu'usagers et non-usagers formulent des critiques le plus souvent sévères contre le potentiel « interveillanciel » de l'objet et les irréversibilités qui peuvent découler d'une massification de son utilisation, ils basculent quasi systématiquement dans une logique de captation préventive lorsque nous les invitons à imaginer un scénario personnel d'adoption ou que nous les mettons face à divers situations sociales possiblement problématiques telles que présentées précédemment (secteur professionnel, vie familiale, scolarité, etc.). Ainsi imaginées, les lunettes connectées sont investies comme un outillage de protection juridique. Dans ce contexte, rester « en-dehors du jeu » de cette interveillance qui prend sa source dans la capture vidéo de l'ordinaire afin d'anticiper l'extraordinaire, c'est s'exposer, être désarmé, renforcer une vulnérabilité, être celui qui ne peut se défendre. Plus tard dans l'entretien et en revenant sur son altercation au travail, Xavier raconte en effet comment l'absence de traces matérielles lors de cet incident a permis à sa hiérarchie d'étouffer l'incident :

« Si j'avais filmé cette scène avec des lunettes... Tu vois, l'histoire dont je te parlais, cette altercation d'une violence extrême au boulot où la direction a tout mis sous le tapis parce que c'était parole contre parole. Si j'avais eu l'enregistrement direct, au niveau de mes yeux, j'aurais eu quelque chose de plus solide que ma parole. Face aux RH, face aux avocats, vraiment j'arrive, je le pose sur la table, j'ai plus rien à dire. Tout est là. »

Ce besoin de s'équiper pour prouver sa bonne foi ou pour identifier des agresseurs potentiels traverse les discours de la majorité des répondants, qu'ils soient ou non équipés. Christophe évoque des conflits d'usage récurrents dans les espaces naturels où la lunette connectée pourrait servir de *boîte noire* juridique :

« Dans mon coin, on voit de plus en plus d'altercations verbales, voire physiques, entre des cavaliers, des agriculteurs et des cyclistes ou des randonneurs qui ne respectent rien. Ça va très vite, les insultes fusent, et quand les gendarmes arrivent, chacun donne sa version et personne n'est condamné. Si le cavalier ou l'artisan a ses lunettes connectées qui tournent en continu, il a l'identité du mec, il a l'immatriculation du véhicule, il a la preuve

de l'agression. C'est malheureux à dire, mais on en vient à un point où si tu veux te défendre dans cette société, tu dois tout enregistrer pour pouvoir aller au tribunal. »

Les extraits ci-dessus convergent vers la conviction que les lunettes connectées peuvent être imaginées comme un substitut voire un palliatif à un appareil judiciaire ou managérial jugé défaillant. Il s'en dégage par ailleurs une tension éthique, sociologique mais aussi juridique entre la fabrication immorale et illégale de la preuve (contrainte par le droit à l'image et qui amène à se dire « je ne devrais pas, mais... ») et son utilisation en cas de besoin (valeur juridique d'une vidéo qui n'aurait pas dû être capturée mais qui peut néanmoins s'avérer recevable). Geoffrey évoque l'exemple de la *dashcam*, que « *les assurances adorent* » et qui « *fait taire les gens* ». Comme observé dans une enquête récente relative à l'usage parental de doudous connectés¹¹, les lunettes connectées se rapprochent de dispositifs de prévention dans une perspective d'auto-défense de soi ou, de façon concomitante, de discrédit de la parole de l'autre.

Pour les adoptants, les usages non récréatifs (voyages, etc.) de la caméra embarquée des lunettes sont donc souvent adossés à une logique de réappropriation de la sécurité urbaine. Initialement acquises pour contourner une contrainte réglementaire (écouter de la musique à vélo sans écouteurs pour éviter les amendes), les lunettes de Lydia mutent par exemple en un dispositif de sécurisation passive : « *Je vais filmer ma route... parce qu'on sait que certains carrefours en plein Paris, c'est très dangereux* ». Par ailleurs, les lunettes opèrent ici une double subversion, en ce qu'elles dissimulent l'infraction de l'usager (l'écoute musicale interdite en conduisant, qui était d'ailleurs le motif d'achat principal de Lydia) tout en enregistrant à des fins probatoires les infractions d'autrui. Chez Geoffrey, ancien podologue, la lunette connectée s'inscrit dans le prolongement d'une trajectoire technologique marquée par une culture de la captation défensive (usage de caméras domestiques et de *dashcams* automobiles depuis deux décennies). Pour cet usager en situation d'invalidité, l'enregistrement devient un bouclier juridique et psychologique. Lorsqu'il filme une rixe en bas de chez lui, il s'institue immédiatement comme archiviste du réel pour les autorités, en capacité de fournir un témoignage authentique puisqu'augmenté par l'image :

« C'est vrai que les lunettes apportent aussi une preuve de ce à quoi j'ai vraiment assisté, l'autre fois j'ai été témoin d'une bagarre pas loin de chez moi, plus ou moins grave, j'ai filmé avec mes Meta et j'ai appelé la police en même temps, j'ai filmé en tant que témoin pour me rappeler aussi, les détails. Si on m'avait demandé, j'aurais donné la vidéo pour justifier ce que j'ai vu réellement, l'heure, l'endroit, et non décrire juste sur ma bonne foi car je peux me tromper aussi ! ».

¹¹ <https://www.parents.fr/etre-parent/famille/nounou-sous-surveillance-on-finit-par-agir-pour-la-camera-pas-pour-lenfant-1152300>

Julien, non-usager, dresse un parallèle intéressant dans la continuité du discours de Geoffrey :

« Je vois un peu ça comme une dashcam oui, enfin, ça me fait penser au mode sentinelle de Tesla, tu te gares et hop tu filmes mais pas parce que tu veux filmer quelque chose, t'es sur un parking, tu t'en fous de ce qui se passe, c'est pas là que tu vas créer des souvenirs de voyage, tu vas pas la garder ta vidéo, par contre tu filmes parce que tu veux être rassuré s'il arrive quelque chose à ta voiture quand t'es pas là, et là c'est un peu comme si t'étais une sentinelle mobile, tous ceux qui ont ces lunettes deviennent des sentinelles mobiles en fait, c'est flippant (rires) ».

Les lunettes connectées participent ici à l'objectivation du discours, en neutralisant la parole de l'autre mais en menaçant aussi sa propre parole, potentiellement approximative, au profit de l'infailibilité de l'image. Pour le répondant, ces lunettes s'inscrivent dans la continuité de la dashcam en voiture :

« J'ai eu un accident, on m'est rentré dedans, j'étais pas en tort, mais en sortant de la voiture je tombe sur quelqu'un de mauvaise foi qui arrête pas de me dire « mais si, c'est vous qui êtes en tort », donc je lui réponds regardez, j'ai une dashcam, vous voulez qu'on tire la vidéo ? Il m'a répondu 'ah non ça va c'est bon' et on a rédigé le constat de la manière qu'il devait être rédigé ».

Pauline s'inquiète de cette posture, qui consiste à substituer la preuve technique à la parole humaine. Elle voit dans la diffusion des lunettes connectées l'avènement d'une société de la méfiance systémique, où l'on n'échange plus pour résoudre un conflit, mais « où l'on filme pour accumuler des pièces à conviction ». Pour Pauline, la lunette connectée matérialise une paranoïa ambiante : elle ne protège pas du danger mais le postule comme permanent.

7 Identifier et verbaliser les enjeux éthiques des lunettes : des capacités inégalement distribuées

La capacité à comprendre, contourner ou dénoncer les enjeux éthiques de ces dispositifs est socialement située et indexée sur le capital culturel des individus et plus précisément sur le capital numérique qui en découle.

7.1 Une signalétique de la capture largement discutée

La praticité de l'usage des lunettes connectées s'explique au moins en partie la disparition de la « friction » liée à l'acte de filmer. Alors qu'un smartphone impose une gestuelle visible (sortir l'appareil, viser, maintenir l'écran levé) qui alerte l'entourage et matérialise le consentement ou le refus, les lunettes connectées participent à rendre la captation fluide, transparente et permanente. Mathieu théorise cette rupture : « Les caméras sur un téléphone, même si c'est plus

simple qu'un appareil photo ou une caméra, il faut quand même sortir son téléphone, il faut activer la caméra. Ça, ça demande un effort, ce qui est pas le cas avec les lunettes connectées. Donc du coup, on peut, on peut se mettre à filmer tout et n'importe quoi, à n'importe quel moment ».

Par ailleurs et toujours contrairement au smartphone, la dissimulation, au moins partielle, de la gestuelle de la capture est à plusieurs reprises évoquée comme participant à un glissement vers une « *surveillance discrète* » selon Marion, étudiante en Master. Plusieurs participants adoptants évoquent à ce sujet un « *temps d'avance* » des utilisateurs et des plus technophiles pour repérer une captation vidéo face à celles et ceux qui témoignent d'une méconnaissance de l'objet. Lydia, usagère, explique :

« Si je connais la paire et je sais que la personne est en train de filmer et que je vois la petite lumière qui clignote et qu'elle m'a rien demandé auparavant pour pouvoir filmer les lieux et les personnes qui travaillent à l'intérieur de l'établissement, je pense que je lui demanderai gentiment de m'expliquer pourquoi il est en train de filmer et d'arrêter de filmer dans un lieu quand même public. Euh, après, si juste, je vois qu'elle les porte, mais qu'elle fait rien avec, je pense que je dirai rien de particulier. C'est vrai que je regarderais, si la personne met souvent la main dans ses cheveux, la gestuelle, c'est vrai que ça aide de savoir comment ça marche. »

Dans tous les cas, une fois l'activation de la capture vidéo effectuée, se profile alors le témoin principal dont le rôle est d'avertir d'un enregistrement en cours. Pour répondre aux critiques sur la vie privée, Meta et Ray Ban ont en effet intégré une diode, proche des caméras, qui clignote lors des enregistrements. Dans la littérature scientifique que nous présentions antérieurement, le signal lumineux est perçu de manière diamétralement opposée selon que l'on possède l'objet ou non. Dans notre enquête, usagers comme non-usagers s'accordent sur l'importance d'un signalement de l'enregistrement, comme Claire, analyste digitale, qui n'est pas équipée mais qui a essayé des lunettes connectées à deux reprises et qui s'appuie sur une situation précédemment rencontrée pour justifier de la nécessité d'être avertie d'une capture afin de ne pas être enregistrée à son insu :

« Un signal, c'est vraiment important, parce que regarde, une fois, j'étais dans la cuisine, et je reçois un message de mon copain qui lui était au travail et qui me dit bon appétit. Donc, ça m'a vraiment énervée. Parce que je ne savais pas qu'il était en train de me regarder par la caméra. Là, pour le coup, savoir que quelqu'un est en train de regarder à travers la caméra avec un signal, ce serait pas mal. À partir du moment où je suis au courant, voilà, ça me va, mais le fait de ne pas savoir et de recevoir un message comme ça, c'est particulier. »

Chez la plupart des usagers, nous observons une mise en avant de leur « bonne foi » : Farid et Lydia s'appuient massivement sur cette diode pour s'auto-absoudre de tout soupçon de voyeurisme ou de vol d'images. Pour eux, la LED est un contrat de transparence : si elle clignote, l'autre est prévenu ; s'il ne dit rien alors qu'il voit la diode, il consent. Farid utilise cet argument pour évacuer les plaisanteries de son entourage le qualifiant de « *stalker* ». Cette prévention lumineuse de l'enregistrement participerait à « innocenter » la capture et à alimenter la bonne foi de celui qui en est à l'origine, ce qui n'est pas sans révéler quelques contradictions puisque Lydia et Farid eux-mêmes déclarent plus loin dans leurs entretiens respectifs que les personnes davantage en capacité de *comprendre* la signalétique de la diode et de la *traduire* en possibilité d'enregistrement de leur propre image sont précisément ceux qui sont équipés ou a minima informés :

« La LED c'est pour les gens qui sont renseignés un peu sur le modèle et qui connaissent, bah ça peut leur montrer que voilà, on est en train de prendre une photo ou une vidéo d'eux. Enfin, si on connaît pas le modèle, on va se dire ouais, le monsieur là, il a des lunettes qui clignotent. Est-ce que c'est normal ? Enfin voilà, on peut se poser euh, on peut se poser une dizaine de questions, mais on peut ne pas forcément connaître la réponse. »

Mais cette couverture de l'action par un signal lumineux s'oppose à la lucidité critique des non-usagers : Mathieu rappelle, sans être le seul, que ce témoin lumineux est « *facilement contournable* ». Pour Inès, l'objet quitte le champ du loisir pour devenir profondément « *vicieux* » en raison de sa discrétion : « *Personne ne se rend compte que l'on filme en étant, euh, en train de discuter normalement. Avec un téléphone, ça se voit tout de suite, alors qu'avec des lunettes connectées, ça se voit pas* ». Inès qualifie cette LED de « *simulacre de transparence* » et rappelle qu'en plein soleil, une petite lumière est invisible, qu'elle peut être facilement masquée par un morceau d'adhésif ou un coup de feutre noir, et surtout qu'elle n'indique pas la destination des données (stockage local, diffusion en direct, etc.).

Dans tous les cas, cet écart de représentations entre usagers et non-usagers ne fait pas toujours sens, puisque des usagers eux-mêmes évoquent les facilités de contournement de la LED. Patrick évoque des accessoires qu'il est « *facile de retrouver sur des sites de e-commerce* », quand Jacques ajoute qu'il n'est pas difficile de « *supprimer la LED directement via le software, en modifiant quelques lignes de code* ».

7.2 Garder le contrôle et exploiter un « temps d'avance » : qui parle de vie privée ?

Pour Christophe, Charles et Olivier, tous trois non-usagers, un vice majeur des lunettes connectées actuelles réside dans leur capacité esthétique de dissimulation. En cherchant à imiter les montures de vue classiques, l'industrie technologique commet selon répondants un choix

moralement discutable. Pour Patrick, la régulation devrait imposer une rupture esthétique radicale pour restaurer la transparence de l'intentionnalité, tandis que Christophe regrette la discrétion du témoin lumineux :

« Si l'État autorise ces objets, il faut que le design oblige à la transparence. Il faut un voyant rouge, gros comme une bille, qui clignote de manière ultra-violente dès que la caméra s'allume. Quelque chose que tu ne peux pas masquer avec un bout de scotch sans bloquer l'appareil. Il faut que la personne en face sache, à dix mètres, qu'elle est en train d'entrer dans un studio d'enregistrement (rires). Si c'est discret, c'est de l'espionnage, c'est tout. »

Cette exigence d'une signalétique universelle et obligatoire est poussée encore plus loin par Olivier, qui établit un parallèle avec les cadres éthiques normatifs de la recherche académique. Pour lui, l'espace public ne peut faire l'économie des principes de consentement éclairé qui régissent les sciences sociales. Mobilisant les normes académiques, Olivier dénonce ce qu'il pense être un flottement juridique accordé aux constructeurs de technologies portées :

« Quand nous, chercheurs, menons des entretiens, nous sommes soumis à règlement stricts, à des formulaires de consentement, garantir des droits de retrait, expliquer ce que nous ferons de chaque phrase, on est quelque part sous le contrôle de la CNIL. Tout ça, c'est réglementé. Et là, les lunettes connectées échapperaient à tous ces droits. Je vois pas au nom de quoi. C'est-à-dire qu'en fait, je vois pas au nom de quoi nous pourrions être filmés, même par un automobiliste, hein, qui ensuite ferait valoir qu'en tant que piéton, j'ai traversé au mauvais moment. Il n'a pas le droit de me filmer. En tout cas, il n'a pas le droit d'utiliser ces images. Et là, on autoriserait des entreprises privées à commercialiser des lunettes permettant à n'importe quel quidam de capter le visage, la voix et les opinions politiques de ses concitoyens à leur insu dans l'espace public, c'est n'importe quoi. »

Le refus d'adoption se formalise ici en un projet de résistance collective. Nous observons ainsi que les non-usagers critiques, qui sont dans notre enquête parmi les individus les plus dotés en capital culturel (nous y reviendrons), ne se positionnent pas en victimes passives de la technique, mais en défenseurs des conditions de possibilité de l'espace démocratique, lequel exige le maintien de zones de gratuité relationnelle, d'anonymat et de confiance partagée exemptes de toute velléité d'archivage du quotidien. C'est dans ce contexte que Jacqueline, 68 ans, ancienne professeure des écoles, renchérit :

« L'accès à certaines technologiques, comme ce dont vous me parlez, ça devrait être réservé à peu de monde. Pour moi tout ce qui est... heu... filmer dans l'espace public, bien sûr vous allez trouver des gens pas d'accord du tout avec le fait de mettre des caméras ou autre et je respecte, mais si on filme l'espace public ça doit être à l'État de le faire, vous comprenez ? Et encore sous certains aspects ça me dérange aussi qu'il y ait ces caméras, mais pour moi c'est comme... vous connaissez, on dit que l'État a le monopole de la

violence légitime dans une démocratie, là c'est pareil, il faudrait se questionner pour savoir si l'État doit avoir le monopole de la captation vidéo légitime, et si oui dans quelles conditions, parce que sinon n'importe qui arrive avec sa petite vidéo pour vous apprendre la vie après vous avoir filmée à votre insu ».

Lorsque « tout un chacun » est gratifié de cette capacité à produire son contenu vidéo au sein même de l'espace public, il se présente pour certains usagers le risque d'être perçus par leur entourage comme un « *stalker* » potentiel, un « *capteur ambulant* » selon Farid. Le porteur de lunettes connectées introduit malgré lui un filtre de suspicion qui, pour Jacques et Geoffrey sollicités à ce sujet, peut altérer la qualité de ses relations spontanées. Ces derniers expliquent devoir régulièrement se justifier – quitte à mentir, comme Geoffrey pour des raisons de santé :

« Maintenant y a de la pub partout donc les gens commencent à savoir ce que c'est, en plus sur les réseaux les influenceurs s'en servent pour piéger les gens donc on me dit 'ah t'as ces trucs comme ce gars de la télé qui piégeait les gens'. Donc aujourd'hui si on me pose la question j'en parle, mais je dois aussi me protéger moi, les gens peuvent penser des choses sur moi, donc je montre mon capteur de glycémie, là ça rassure, je leur dis que j'ai des infos dans les lunettes, mais si j'étais pas diabétique ça passerait peut-être moins bien. Comme je vois mal je dis aussi que ça m'aide à la lecture des panneaux, eux me disent en retour 'ah on savait pas'. Je ressens régulièrement ce besoin de me justifier. »

Pour des non-usagers, qui se distinguent néanmoins dans leur capacité à identifier les dispositifs de capture, l'espace social peut en devenir anxiogène en ce qu'il nécessite une vigilance supplémentaire, un aguet continu pour prendre conscience de la possibilité d'être filmé ou non. Charles explique :

« Comme je ne suis pas utilisateur et comme d'ailleurs en plus, je n'en connais aucun dans mon entourage, je ne sais pas comment elles fonctionnent. Je ne sais pas comment savoir si on filme ou pas. Et je ne sais pas quel est le type de contrôle que la personne a sur ses lunettes. Et ça, je pense que voilà, ça joue beaucoup sur la méfiance. Je pense que vu qu'on connaît pas l'objet, on s'en méfie beaucoup plus. »

Il est rejoint ici par Claire, également non-usagère :

« Souvent, les personnes sont réfractaires vis-à-vis de tout ce qu'elles ne connaissent pas bien. Par exemple, les parents à leurs enfants qui disent que les réseaux sociaux, c'est mauvais, c'est malsain, fais attention sur les réseaux sociaux, etc. Et je pense que des personnes qui se méfient de pas mal de choses auraient tendance aussi à se méfier des lunettes connectées parce qu'elles ne connaissent pas vraiment l'objet ».

En définitive, l'affrontement entre les logiques de Lydia, Jacques, Christophe ou Geoffrey, qui filment pour archiver le réel et se protéger, et celles de Mathieu, de Pauline, de Claire ou d'Inès, qui prennent leurs distances avec ces pratiques, dessine les contours d'une fracture discrète mais profonde : dans les usages sociaux des lunettes connectées se projettent des ambitions sécuritaires et des désirs pourtant antagonistes de transparence et d'anonymat.

À la crainte d'une dépossession de son image dans l'espace public peut également s'ajouter celle d'une dépossession de certaines données personnelles, notamment médicales. À l'issue d'une après-midi chez un ami équipé pour lire sa prise de sang, Julien (26 ans, en recherche d'emploi) s'interroge : *« Je me suis rendu compte que c'était pas la caméra qui me gênait, enfin pas totalement, c'était plutôt la description de ce qu'il avait sous les yeux, il a 'lu' ma prise de sang en demandant à Meta de le faire et pour le coup ça m'a bien aidé mais plus tard j'y ai réfléchi, je me suis demandé, mais où vont mes données de santé après ? »*. Cette scission de deux temporalités dans l'usage du dispositif (pratique sur le moment, mais qui amène à réfléchir ensuite) n'est pas inconnue en sociologie du numérique et rejoint des résultats plus larges concernant la tension entre une logique utilitaire, privilégiée par l'acteur social qui souhaite – ou se sent contraint à – accéder à une information dans un contexte de nécessité voire d'urgence, et une logique réflexive (Jauréguiberry, 2003) qui amène à questionner sa pratique voire à l'adapter en conséquence. L'utilisation de lunettes connectées à des fins de gain informationnel, même si elle est par la suite identifiée comme compromettante pour des données personnelles et/ou sensibles, ne peut donc être dissociée de l'injonction à la connexion dans le monde professionnel (ibid.) ou du partage de sa localisation géographique (Bruna, 2006). Si la capacité probatoire des smart glasses est sans doute, au regard des discours collectés, supérieure à celle d'autres dispositifs interveillanciel, notamment parce qu'elle par l'exploitation de l'image et du son, les Meta Ray-Ban ne sont pas tant des dispositifs singuliers de surveillance interpersonnelle ; elles participent de fait à leur extension.

7.3 Des inégalités sociales-numériques dans les réceptions et usages des outils

La diversité sociodémographique des répondants – usagers ou non – nous invitent à distinguer certains groupes sociaux concernant les imaginaires ou les pratiques des dispositifs étudiés. Il ressort effectivement que les individus fortement dotés en capital culturel et symbolique se démarquent par une capacité à conceptualiser, à mettre en mots les dilemmes éthiques des lunettes et à mobiliser des références complexes. Olivier, enseignant-chercheur qui reste peu informé sur les lunettes connectées en particulier, produit pourtant une analyse hautement réflexive et mobilise spontanément les cadres normatifs de la recherche académique pour politiser son refus de l'objet, qui échapperait à tout contrôle. Bien plus informés, Baptiste, Charles et Claire théorisent également ce rapport singulier à l'image introduit par ce dispositif surveillanciel. Leur discours n'omet pas de faire le lien avec la collecte et le traitement des

données personnels, face auxquels d'autres répondants – y compris parmi les usagers – se déclarent avec humilité et non sans un certain fatalisme lorsque Charles se déclare, par exemple, « *complètement dépassé* ». En conséquence, les fractions interrogées disposant d'un capital culturel élevé ont une plus grande capacité à rationaliser et à verbaliser les paradoxes politiques et éthiques des technologies émergentes dont les lunettes connectées font encore partie.

À l'inverse, parmi les profils confrontés à la précarité ou à des contraintes professionnelles fortes, imbriqués dans des relations hiérarchiques complexes, l'acceptabilité ne se construit pas autour d'un débat éthique sur la vie privée, mais autour d'un impératif pratique d'autodéfense : Moussa, livreur, explique qu'il utilise la captation vidéo dans l'unique but de préserver son emploi précaire. Son acceptation de l'outil est dictée par la notation algorithmique des plateformes. Marc, logisticien, aurait aimé pouvoir justifier une agression raciste et déplore l'absence de capture vidéo pour renforcer le poids de sa parole face à un supérieur hiérarchique. Il explique également envisager de s'équiper « *si tout (son) entourage le fait, comme le smartphone à l'époque, pour pas être laissé pour compte* ». Patrick, conducteur de bus, s'est équipé pour répondre à une insécurité juridique (les délits de fuite lors d'accrochages) afin de pouvoir fournir une preuve factuelle à son employeur, et Xavier, intérimaire aujourd'hui en recherche d'emploi, exprime le regret de ne pas avoir eu ce dispositif pour faire face à sa direction lors d'une altercation face à un employé titulaire. Pour ces profils, usagers ou non une fois encore, la technologie est moins *discutée* mais davantage *adoptée par nécessité* (ou envisagée de l'être), et investie comme une « arme de protection juridique » face à des rapports de pouvoir hétéronomes.

Dans la continuité, le *capital numérique* se traduit de manière très concrète par le « temps d'avance » que possèdent les usagers technophiles sur les profils profanes. Particulièrement technophiles, par intérêt ou formation professionnelle, Jacques et Geoffrey expliquent qu'il est techniquement facile de contourner les protections de Meta en allant « *supprimer la LED directement via le software, en modifiant quelques lignes de code* » pour Jacques ou en montrant suffisamment d'habileté à mentir sur le rôle de la diode pour Geoffrey. Lydia, usagère elle aussi, maîtrise les codes corporels du dispositif : elle sait repérer si un tiers filme en observant sa « gestuelle » (par exemple, si la personne met souvent la main dans ses cheveux) et explique avoir développé vigilance à ce mouvement. À l'opposé, nous retrouvons par exemple Charles, non-usager et profane, qui parvient certes à mettre en mots les enjeux éthiques du dispositif mais reste démuné par sa méconnaissance du fonctionnement de l'objet : « *je ne sais pas comment elles fonctionnent. Je ne sais pas comment savoir si on filme ou pas* ». L'inégale distribution du capital numérique crée ainsi une fracture entre ceux qui savent manipuler/détecter le dispositif et apparaissent comme les dominants du jeu surveillanciel et ceux qui subissent cet environnement « augmenté » par la captation du regard et sa transformation en données.

8 Conclusion

Sous des dehors d'outil de divertissement ou d'optimisation du quotidien (multitâche, mains libres, etc.), les lunettes connectées, fréquemment distinguées du smartphone par les industriels comme par leurs possesseurs, semblent opérer une rupture paradigmatique dans le rapport à l'espace public, aux mondes professionnels et plus largement à l'altérité.

Notre analyse met en saillance une diversité d'usages sociaux de ces dispositifs qui s'articulent *in fine* vers des objectifs plus convergents qu'il n'y paraît. Le résultat majeur réside effectivement dans la prévalence d'une captation préventive et d'une constitution de la preuve, qui traverse le corpus de répondants et supprime largement dans notre enquête la volonté de surveiller spécifiquement ses pairs et ses proches. Face à un environnement social qui semble, dès l'enfance, marqué par une injonction croissante à savoir se justifier par les traces (Galinon-Mélénec et Zlitni, 2013 ; Bruna, 2026), la quasi-totalité des participants – y compris les plus critiques – réinvestit les lunettes connectées comme un outil d'anticipation d'une négativité potentielle. Puisque le dispositif gratifie son utilisateur de la capacité d'une vigilance spontanée de l'espace physique, dont la proximité avec le champ de vision renforce l'authenticité de la capture, il se mue ultimement en instrument d'administration de la preuve si cela devient nécessaire. Qu'il s'agisse de conducteurs de bus ou de livreurs protégeant leur emploi précaire, de cyclistes anticipant l'aléa routier ou souhaitant se préserver de la « mauvaise foi » d'autrui, l'enregistrement du regard devient une stratégie rationnelle d'autodéfense dans un environnement où le regard de l'autre ne se bornerait plus à voir, mais aussi à enregistrer, stocker, archiver ; bref, produire de la donnée en lieu et place de produire de la parole. Rester en dehors de cette économie de la preuve est ainsi assimilé à une vulnérabilité systémique : les lunettes connectées fonctionnent comme les vecteurs d'une judiciarisation du quotidien, où l'image captée acquiert une supériorité ontologique et probatoire sur la parole humaine, qu'elle participe à renforcer, à desservir ou à remplacer.

De manière plus attendue, les résultats démontrent également que l'acceptabilité des lunettes connectées est indissociable de la structure du capital culturel et numérique des individus. Bien éloignée d'une appropriation homogène, la capacité à décoder les risques, à problématiser les dilemmes éthiques et à verbaliser les paradoxes de l'outil constitue un privilège statutaire fortement corrélé aux catégories sociales les mieux dotées. Ces dernières manifestent une réflexivité critique et une agentivité surveillancielles qui leur permettent par ailleurs de rationaliser leurs usages ou de formaliser des postures de résistance politique.

Les perspectives d'évolution de ces technologies, notamment l'intégration imminente de la réalité augmentée et potentiellement de fonctionnalités de reconnaissance faciale qui pourraient y être associés, laissent présager un durcissement de cette asymétrie entre un « voyant » augmenté, un non-possesseur néanmoins informé et un « observé » à la fois dépossédé

de l'outil et de sa connaissance. Si certains usagers contournent déjà la réprobation sociale par des stratégies de justification ou de dissimulation de leurs intentions, les résistances collectives formulées par certains non-usagers – qui réclament des contraintes de design radicales ou l'application stricte des droits de consentement actuels ou imaginés – dessinent les contours d'une lutte politique à venir.

9 Références

- AIM O. (2020), *Les théories de la surveillance. Du panoptique aux Surveillance Studies*, Paris, Armand Colin, coll. « U ».
- AKRICH M. (1993), Les objets techniques et leurs utilisateurs, de la conception à l'action, *Raisons pratiques*, n° 4, p. 35-57.
- AKRICH M. (1998), Les utilisateurs, acteurs de l'innovation, *Education permanente*, n° 134, p. 79-89.
- BALLEYS C., MARTIN O., JOCHEMS S. (2018), Familles contemporaines et pratiques numériques : quels ajustements pour quelles normes ?, *Enfances Familles Générations* [En ligne], <http://journals.openedition.org/efg/6094>
- BOURDIEU P. (1979). *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, éd. de Minuit.
- BOYADJIAN J. (2026). Une sociologie des publics des espaces culturels numériques. Dans V. Berry, A. Jonchery et A. Louguet, *Culture en régime numérique*, Ministère de la Culture – DEPS, p. 199-222. <https://doi.org/10.3917/deps.berry.2026.01.0199>.
- BROTCORNE P., VALENDUC G. (2009), Les compétences numériques et les inégalités dans les usages d'internet Comment réduire ces inégalités ?, *Les Cahiers du numérique*, 5(1), 45-68.
- BRUNA Y. (2026, à paraître), Surveiller et prouver. Les finalités probatoires de la surveillance interindividuelle par géolocalisation, *Quaderni*, n°120.
- DÉAGE M. (2018). S'exposer sur un réseau fantôme Snapchat et la réputation des collégiens en milieu populaire. *Réseaux*, 208-209(2), 147-172. <https://doi.org/10.3917/res.208.0147>.
- DEMAZIÈRE D., DUBAR C. (1997), *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple de récits d'insertion*, Paris, Nathan.
- GALINON-MÉLÉNEC B., ZLITNI S. (2015), *Traces numériques : De la production à l'interprétation*, Paris, CNRS Editions.
- GRANJON F. (2009). Inégalités numériques et reconnaissance sociale. Des usages populaires de l'informatique connectée. *Les Cahiers du numérique*, 5(1), 19-44.
- GRANJON F. (2011). Fracture numérique. *Communications*, 88(1), 67-74. <https://doi.org/10.3917/commu.088.0067>.

- GRANJON F. (2022). Inégalités sociales, dispositions et usages du numérique. *Éducation et Sociétés*, 47(1), 81-97. <https://doi.org/10.3917/es.047.0081>.
- JAURÉGUIBERRY F. (2014). La déconnexion aux technologies de communication. *Réseaux*, 186(4), 15-49. <https://doi.org/10.3917/res.186.0015>.
- JAURÉGUIBERRY F. (2003), *Les branchés du portable*, Paris, PUF.
- JAURÉGUIBERRY F., PROULX S. (2011), *Usages et enjeux des technologies de communication*, Ramonville-Saint-Agne, Erès.
- KAVIANI F., LYALL B., KOPPEL S. (2024), Exploring social perceptions of everyday smartglass use in Australia. *PLOS ONE*, 19(11), en ligne : <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0313001>
- KOELLE M., BOLL S. (2019), The Privacy Mediation Cards. A Participatory Design Approach towards Respectful Smart Glasses, en ligne : https://marionkoelle.de/data/paper/2019_Koelle_PrivacyMediationCards_cameraready.pdf
- LICOPPE C. (2012), « Les formes de la présence », *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [En ligne], Vol.1, n°1. <https://doi.org/10.4000/rfsic.142>
- LUPTON D. (2013a), Quantifying the body: monitoring and measuring health in the age of mHealth technologies. *Critical Public Health*, 23(4), 393-403. <https://doi.org/10.1080/09581596.2013.794931>
- LUPTON D. (2013b), *Google Glass : A sociological perspective*, en ligne : <https://simplysociology.wordpress.com/2013/08/05/google-glass-a-sociological-perspective/>
- PASQUIER D. (2018), *L'internet des familles modestes. Enquête dans la France rurale*, Paris, Presses des Mines.
- PHARABOD A.-S. (2019). « Faire ses 10 000 pas », vraiment ? Une enquête sur les pratiques de self-tracking ordinaires. *Réseaux*, 216(4), 157-187. <https://doi.org/10.3917/res.216.0157>.
- PHARABOD A.-S., NIKOLSKI V. et GRANJON F. (2013). La mise en chiffres de soi Une approche compréhensive des mesures personnelles. *Réseaux*, 177(1), 97-129. <https://doi.org/10.3917/res.177.0097>
- REGENBRECHT H., KNOTT A., FERREIRA J., PANTIDI N. (2024), To See and Be Seen. Perceived Ethics and Acceptability of Pervasive Augmented Reality. *IEEE Access*, Vol.12, en ligne : <https://ieeexplore.ieee.org/document/10436676/>
- ZEKANY E. (2015), Through the Google Glass : Configurations of Attention in the Age of Digital Media, *MeCCSA-PGN 2015 Conference Issue*, en ligne.

10 Annexes

Guide d'entretien usagers/usagères de lunettes connectées

1. Commençons par votre rapport aux technologies du quotidien

1.1 Pouvez-vous me parler des équipements connectés dont vous disposez ? (smartphone, tablette, ordinateur, etc.) Est-ce que vous pouvez me présenter brièvement les usages que vous en avez ?

1.2 En-dehors de ces équipements, est-ce que vous possédez d'autres objets connectés que vous portez sur vous (montre, bracelet, caméra portée type GoPro, casque VR, etc.) ? Si oui, pouvez-vous me parler de votre utilisation de ces objets ?

1.3 Tous équipements confondus, que pensez-vous du temps que vous passez quotidiennement sur les écrans ? Si c'était possible, qu'aimeriez-vous changer ? Qu'en pense votre entourage / vos proches ?

1.4 Faites-vous plutôt partie des personnes qui acquièrent des nouvelles technologies dès leur sortie ? Avez-vous une anecdote à ce sujet ? Avez-vous déjà regretté un achat ? Pourquoi ?

1.5 Pour vous situer, vous diriez que vous êtes plutôt en avance / dans la moyenne / en retrait sur les nouvelles technologies ? Pourquoi ? Qu'en pense votre entourage / vos proches ?

1.6 Qu'est-ce qui caractérise selon vous des personnes « en avance » sur les technologies ? Quelle image en avez-vous ? Et « en retrait » ? Là-encore, quelle image en avez-vous ?

1.7 Au cours des deux dernières années, à combien estimez-vous vos dépenses personnelles en lien avec l'acquisition de ces nouvelles technologies ? Qu'en pensez-vous ? Avez-vous déjà acheté un produit en ayant la conviction qu'il serait rapidement obsolète ? Quel était ce produit et pourquoi ?

2. Parlons de votre découverte puis de votre utilisation courante des lunettes connectées

2.1 Portez-vous des lunettes de vue au quotidien ? (Si oui) Est-ce que vous considérez qu'il était plus facile de franchir le pas des lunettes connectées parce que vous deviez déjà porter des lunettes de vue ? Selon vous, est-ce que vous utiliseriez quand même des lunettes connectées si vous n'aviez pas besoin de lunettes de vue ? (Si non) Est-ce que vous avez été gêné par le fait de devoir porter des lunettes pour profiter des fonctionnalités des lunettes connectées ?

2.2 Pouvez-vous me raconter le plus précisément possible comment vous en êtes venu/e à utiliser des lunettes connectées ? Qu'est-ce qui a déclenché l'intérêt au départ (publicité, ami/e, travail, curiosité...) ?

2.3 Est-ce que vous souvenez du moment précis où vous avez décidé de les acheter / essayer ? (si achat) Qu'est-ce qui a déclenché cet achat ? (si offertes) Par qui ? Pourquoi un tel cadeau selon vous ?

2.4 Depuis quand utilisez-vous des lunettes connectées ? De quel modèle s'agit-il ? Pouvez-vous me le présenter ? Pourquoi ce modèle plutôt qu'un autre (prix, réputation, fonctionnalités, confiance dans l'entreprise) ? Quelles sont les qualités et défauts de vos lunettes connectées ?

2.5 Quelle a été votre réaction la première fois que vous avez porté ces lunettes ? Et quelle a été la première réaction de vos proches / de votre entourage ? Avez-vous une anecdote à ce sujet ?

2.6 De votre côté, connaissez-vous d'autres utilisateurs de lunettes connectées ? Depuis quand (avant/après avoir acheté des lunettes pour la première fois) ? Discutez-vous souvent avec ? De quoi ? Où les avez-vous rencontrés (groupes privés) ?

2.7 À votre avis, est-ce qu'il y a un profil type d'utilisateurs/trices de lunettes connectées aujourd'hui ? Et au contraire, qui y est complètement réfractaire ?

2.8 Avez-vous déjà eu l'impression qu'on vous associait à une certaine « étiquette » depuis que vous portez ces lunettes (geek, privilégié, stalker, influenceur, etc.) ? (si oui) Qui vous a fait la remarque ? Comment l'avez-vous pris : gênant, flatteur, indifférent, etc. ? Est-ce que cela a changé quelque chose à votre manière de les porter (lieux, fréquence, personnes) ?

3. Intéressons-nous désormais aux contextes d'usage de ces lunettes connectées

3.1 Dans quelles situations portez-vous le plus souvent ces lunettes connectées ?

– Travail, loisirs, déplacements, vacances, sport ?

– Plutôt en intérieur, en extérieur ?

– Avec quelles personnes : seul/e, avec des amis, en famille, avec des collègues ?

3.2 Quelles sont les fonctions que vous utilisez le plus souvent (photo, vidéo, audio, appels, réalité augmentée, autre chose) ? Pouvez-vous me donner un exemple concret récent pour chaque fonction importante ? Que faites-vous de vos productions vidéo (rien, garder pour soi, famille, partage amis, RS) ?

3.3 Pouvez-vous me dire ce que vous apportent spécifiquement ces lunettes ? (Selon réponses équipement), que vous apportent ces lunettes que ne vous apporteraient pas un smartphone ou une montre connectée par exemple ? Une caméra portée ? Un casque VR ?

3.4 Et enfin, que vous apportent ces lunettes que ne vous apporteraient pas un casque audio ou des écouteurs ?

3.5 Comme pour le smartphone au-dessus, pourriez-vous me décrire une journée-type d'utilisation de vos lunettes ? (si non) Pourquoi ?

3.6 Selon vous, dans quels lieux ou situations est-ce « acceptable » d'utiliser vos lunettes ? Relancer : Espaces publics (rue, transports) vs privés (domicile, chez d'autres) ? Au travail, à l'école, dans des établissements médicaux, administratifs ?

3.7 Dans quel contexte décidez-vous volontairement de ne pas les porter ?

– Lieux (travail, lieux publics spécifiques, domicile, rendez-vous médicaux...) ?

– Situations sociales (repas, réunions, rencontres, dates...) ?

– (En déclinant les lieux/situations) Pourquoi ? (si non-réponse, orienter -> Malaise, peur du regard des autres, peur d'enfreindre une règle, etc. ?)

3.8 Plus précisément, dans quel contexte décidez-vous volontairement de ne pas les porter alors que vous aimeriez le faire ? Pourquoi ?

3.9 Vous est-il déjà arrivé d'utiliser vos lunettes dans des situations que vous considérez comme inappropriées ?

– Par exemple dans des lieux où la photo est normalement interdite ? Sur des personnes qui n'étaient pas au courant ?

– Comment voyez-vous ces situations avec le recul ?

3.10 Est-ce qu'il y a des risques ou des problèmes que vous associez à ces lunettes connectées ? (relance sur santé puis enchaînement avec vie privée)

4. Réfléchissons à quelques enjeux éthiques autour de ces technologies

4.1 Comment réagissent les gens quand ils remarquent que vous portez des lunettes connectées ?

– Avez-vous des exemples concrets de réactions fortes : curiosité, méfiance, questions, etc. ?

– Avez-vous des exemples auprès de personnes différentes (proches, conjoint/e, inconnus, collègues, policiers, commerçants...) ? Des anecdotes ?

4.2 Avez-vous déjà été invité ou contraint/e à retirer vos lunettes à cause d'une réaction négative de quelqu'un ? Comment ça s'est passé ? Qu'avez-vous fait ? Cette situation a-t-elle changé durablement vos habitudes ?

4.3 Avez-vous mis en place des règles personnelles, même informelles, pour préserver la vie privée des autres lorsque vous filmez avec ces lunettes ? (ex. de relances) ne pas filmer d'enfants, éviter les lieux sensibles, ne pas publier certaines vidéos, flouter des visages, demander l'accord avant de poster, etc.

4.4 Est-ce qu'il vous est déjà arrivé/e de prévenir les personnes autour de vous (espace public) que vous filmiez ? (si oui) Quelles ont été les réactions ? Donnez-moi un exemple. (si non) Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

4.5 Selon vous, est-ce qu'il faudrait qu'une indication visuelle ou sonore prévienne que vous êtes en train d'enregistrer/de filmer ? Pourquoi ? À quel(s) type(s) d'indication pensez-vous ?

4.6 Au quotidien, est-ce que vos lunettes connectées vous apportent « quelque chose en plus » par rapport aux gens qui n'en sont pas équipés ? (relancer sur : accès à davantage d'informations, traduction en plusieurs langues, garder une trace d'un événement en toute discrétion, etc.)

4.7 Comment réagiriez-vous si quelqu'un utilisait des lunettes connectées dans un contexte que vous jugez inacceptable ? Par exemple pour vous filmer ou pour filmer quelqu'un de votre entourage ?

4.8 Est-ce qu'il vous est déjà arrivé de vous dire que vous pouviez « surveiller les autres » en utilisant vos lunettes ? (si oui) Quels autres en particulier ? Avez-vous un exemple ? Qu'en pensez-vous avec le recul ?

4.9 Est-ce que le fait de pouvoir filmer/enregistrer vos déplacements contribue à vous sentir davantage en sécurité ? Expliquez-moi. Avez-vous une anecdote à ce sujet ?

4.10 Savez-vous quelles données sont collectées par vos lunettes (images, sons, métadonnées, géolocalisation...) ? Par qui ?

– Avez-vous consulté les paramètres ou les conditions d'utilisation liées à la vie privée ? (si oui) Où précisément ? Pouvez-vous me montrer ?

– Avez-vous changé certains réglages qui ne vous convenaient pas (sauvegarde locale vs cloud, partage automatique, etc.) ? Pourquoi ? Pouvez-vous me montrer ?

4.11 Avez-vous connaissance de lois déjà en place pour réglementer l'usage des lunettes connectées ? (si oui) Pouvez-vous m'en dire plus ? Pensez-vous qu'elles sont suffisantes ? Pourquoi ?

5. Terminons par quelques questions générales sur ces lunettes et sur vous-même...

5.1 Selon vous, qu'est-ce qu'il manque ou qu'est-ce qui doit changer pour que les lunettes connectées connaissent un plus large succès (fonctionnalités/encadrement/acceptabilité) ? Expliquez-moi.

5.2 Entre la période où vous avez acheté ces lunettes et aujourd'hui, diriez-vous que vous en avez une utilisation différente ? (si oui) Qu'est-ce qui a changé ? Expliquez-moi.

5.3 Si vous deviez résumer en quelques mots ce que les lunettes connectées changent dans votre vie quotidienne, que diriez-vous ?

5.4 Si à partir de maintenant vous ne pouviez plus utiliser des lunettes connectées, qu'est-ce que cela changerait concrètement pour vous ? (indifférence, manque, regret, pour plus tard)

5.5 Comment imaginez-vous ces lunettes connectées dans 5 ans ? (fonctionnalités, discrétion, qui les portera, acceptation, etc.)

5.6 Y a-t-il quelque chose dont nous n'avons pas parlé et qui vous semble important à propos de ces lunettes ?

5.7 Qu'avez-vous pensé de cet entretien ? Estimez-vous avoir répondu honnêtement à toutes les questions ?

6. Pouvez-vous m'en dire un peu plus sur vous...

Genre :

Âge ou tranche d'âge :

Taille commune (nb. hab.) :

Département/canton :

Profession :

Niveau/intitulé diplôme :

Profession parents :

Niveau/intitulé diplôme parents :

Mode de recrutement :

Pseudonyme attribué :

Guide d'entretien non-usagers/usagères de lunettes connectées

1. Commençons par votre rapport aux technologies du quotidien

1.1 Pouvez-vous me parler des équipements connectés dont vous disposez ? (smartphone, tablette, ordinateur, etc.) Est-ce que vous pouvez me présenter brièvement les usages que vous en avez ?

1.2 En-dehors de ces équipements, est-ce que vous possédez des objets connectés que vous portez sur vous (montre, bracelet, caméra portée type GoPro, casque VR, etc.) ? Si oui, pouvez-vous me parler de votre utilisation de ces objets ?

1.3 Tous équipements confondus, que pensez-vous du temps que vous passez quotidiennement sur les écrans ? Si c'était possible, qu'aimeriez-vous changer ? Qu'en pense votre entourage / vos proches ?

1.4 Faites-vous plutôt partie des personnes qui acquièrent des nouvelles technologies dès leur sortie ? Avez-vous une anecdote à ce sujet ? Avez-vous déjà regretté un achat ? Pourquoi ?

1.5 Pour vous situer, vous diriez que vous êtes plutôt en avance / dans la moyenne / en retrait sur les nouvelles technologies ? Pourquoi ? Qu'en pense votre entourage / vos proches ?

1.6 Qu'est-ce qui caractérise selon vous des personnes « en avance » sur les technologies ? Quelle image en avez-vous ? Et « en retrait » ? Là-encore, quelle image en avez-vous ?

1.7 Au cours des deux dernières années, à combien estimez-vous vos dépenses personnelles en lien avec l'acquisition de ces nouvelles technologies ? Qu'en pensez-vous ? Avez-vous déjà acheté un produit en ayant la conviction qu'il serait rapidement obsolète ? Quel était ce produit et pourquoi ?

2. Poursuivons avec vos connaissances et représentations des lunettes connectées

2.1 Que vous évoque l'expression « lunettes connectées » ? Qu'est-ce qui vous vient prioritairement en tête lorsque l'on vous en parle ? (marques/fictions/débats/situations)

2.2 D'après ce que vous en savez ou imaginez, à quoi servent ces lunettes ? (selon réponse) Qu'est-ce qu'elles permettent de faire ? Comment vous positionnez-vous là-dessus (intérêt/curiosité/indifférence/prudence/etc.) ?

2.3 Toujours selon ce que vous en connaissez, que ne permettent pas de faire ces lunettes ? (selon réponse) Est-ce un problème/un avantage selon vous ?

2.4 Avez-vous déjà vu des personnes porter des lunettes connectées ?

- (si oui) Comment avez-vous réagi la première fois ? Racontez-moi. Quelqu'un de votre entourage en porte-t-il ? Qu'en pensez-vous ?

- (si non) Selon vous, comment ça se fait ? (relances : succès commercial limité / localisation géographique / indifférence / c'est difficile à remarquer / etc.)

2.5 Selon vous, quels types de personnes portent (ou seraient intéressées pour porter) ce genre de lunettes ? Qu'est-ce qui vous amène à ces conclusions ? Et au contraire, qui y serait complètement réfractaire ?

2.6 Vous-êtes vous déjà demandé/e si vous aimeriez, vous aussi, porter des lunettes connectées ? (si oui) Pour quels usages ? Qu'est-ce qui vous bloque pour le moment ? (si non) Et si demain,

une majorité de personnes portaient ces lunettes, qu'est-ce que cela changerait ? (Rien/pression sociale/volonté de résistance/etc.)

2.7 Est-ce qu'il y a des risques ou des problèmes que vous associez à ces lunettes connectées ? (relance sur santé puis enchaînement avec vie privée)

3. Réfléchissons à quelques enjeux éthiques autour de ces technologies

3.1 Je vais vous parler de cinq personnes qui pourraient adopter des lunettes connectées. Dites-moi pour chacune ce que vous en penseriez et comment vous réagiriez le cas échéant :

- Votre conjoint/e
- Votre employeur/euse ou un/e collègue
- Un/e agent/e de police
- Un/e professionnel/le de santé
- Un/e passant/e dans la rue

3.2 Est-ce que vous pouvez penser à une situation dans laquelle vous avez été filmé/e ou enregistré/e sans votre consentement ? C'était avec quel dispositif ? Racontez-moi avec le plus de précision possible. Comment avez-vous réagi ? (Si pas de réaction -> Pourquoi ?)

3.3 Selon vous, est-ce qu'il faudrait qu'une indication visuelle ou sonore prévienne que vous êtes en train d'être filmé ou enregistré par des lunettes connectées ? Pourquoi ? À quel(s) type(s) d'indication pensez-vous ?

3.4 Est-ce qu'il y a des situations dans lesquelles il vous semblerait acceptable qu'une personne utilise des lunettes connectées pour filmer ou enregistrer ? Pouvez-vous m'en présenter quelques-unes ?

3.5 À l'inverse, dans quelles situations diriez-vous que ce n'est pas acceptable ? Pourquoi ?

3.6 À quelles autres technologies est-ce que vous les compareriez les lunettes connectées ? Est-ce que vous les associeriez à des technologies de surveillance ? Pourquoi ?

3.7 Selon vous, est-ce que c'est la même chose d'être filmé par un smartphone, des lunettes connectées ou de la vidéosurveillance publique ? Pourquoi ?

3.8 Savez-vous quelles données sont collectées par vos lunettes (images, sons, métadonnées, géolocalisation...) ? Par qui ?

3.9 Dans une situation où tout le monde utiliserait des lunettes connectées, quels aspects vous sembleraient les plus problématiques pour la vie privée ? (selon réponse, relancer sur collecte, traitement, réalité augmentée avec reco faciale, etc.). Est-ce que vous y verriez aussi du positif ?

3.10 Avez-vous connaissance de lois déjà en place pour réglementer l'usage des lunettes connectées ? (si oui) Pouvez-vous m'en dire plus ? Pensez-vous qu'elles sont suffisantes ? Pourquoi ?

4. Terminons par quelques questions générales sur ces lunettes et sur vous-même...

4.1 Selon vous, qu'est-ce qu'il manque ou qu'est-ce qui doit changer pour que les lunettes connectées connaissent un plus large succès (relancer sur fonctionnalités, encadrement, acceptabilité) ? Expliquez-moi.

4.2 Comment imaginez-vous ces lunettes connectées dans 5 ans ? (fonctionnalités, discrétion, qui les portera, acceptation, etc.)

4.2 Y a-t-il un aspect dont nous n'avons pas parlé et qui vous semble important à propos de ces dispositifs ?

4.3 Qu'avez-vous pensé de cet entretien ?

5. Pouvez-vous m'en dire un peu plus sur vous...

Genre :

Âge ou tranche d'âge :

Taille commune (nb. hab.) :

Département/canton :

Profession :

Niveau/intitulé diplôme :

Profession parents :

Niveau/intitulé diplôme parents :

Mode de recrutement :

Pseudonyme attribué :

Sociographie*						
ID	Pseudonyme	Genre	Âge	Statut	Diplôme	Profession
1	Marc	H	60-64	Non-usager	Bac pro	Logisticien
2	Patrick	H	55-59	Usager	CAP, BEP ou diplôme équivalent	Conducteur de bus
3	Claire	F	25-29	Non-usager	Bac + 5	Analyste data
4	Xavier	H	25-29	Non-usager	Bac pro	Ouvrier qualifié (électrotechnique)
5	Christophe	H	50-54	Non-usager	Bac	Maréchal Ferrant
6	Charles	H	35-39	Non-usager	Bac + 5	Barman (en reconversion)
7	Olivier	H	60-64	Non-usager	Doctorat	Enseignant-chercheur
8	Marion	F	20-24	Non-usager	Bac + 3 à Bac + 4	Étudiante/serveuse
9	Jaqueline	F	40-44	Non-usager	Bac	Sans emploi / Adulte handicapée
10	Farid	H	35-39	Usager	Bac pro	Cuisinier
11	Lydia	F	30-34	Usager	Bac	Responsable de restaurant
12	Baptiste	H	65-69	Non-usager	Doctorat	Enseignant-chercheur
13	Inès	F	50-54	Non-usager	Bac + 3 à Bac + 4	Cadre de la fonction publique
14	Germaine	F	55-59	Non-usager	Bac	Aide à domicile
15	Pauline	F	25-29	Non-usager	Bac + 5	Gestionnaire de paie
16	Mathieu	H	25-29	Usager	CAP, BEP ou diplôme équivalent	Opticien
17	Jacques	H	60-64	Usager	Bac + 5	Responsable systèmes sécurité
18	Geoffrey	H	60-64	Usager	Bac + 6	Podologue
19	Alice	F	40-44	Non-usager	Bac + 5	Cadre dans une entreprise du web
20	Julien	H	50-29	Non-usager	Aucun	En recherche d'emploi
21	Moussa	H	30-34	Usager	Aucun	Livreur/ Autoentrepreneur
22	Jacqueline	F	65-69	Non-usager	Bac + 3 à Bac + 4	Professeure des écoles (retraîtée)

* Pour des raisons de confidentialité, plusieurs variables sociodémographiques essentielles à la constitution de notre échantillon diversifié (niveau de diplôme et profession des parents, département) sont volontairement absentes de cette sociographie.

Contact: ybruna@parisnanterre.fr

